

MINISTERE DE LA SECURITE

-----

SECRETARIAT GENERAL

-----

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET  
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO  
Unité – Progrès – Justice

**ANNUAIRE STATISTIQUE 2020  
DES INFRACTIONS IMPLIQUANT LES  
MINEUR(E)S ET LES FEMMES  
PENDANT LA PHASE DE L'ENQUETE  
POLICIERE**

Octobre 2021

MINISTERE DE LA SECURITE

-----

SECRETARIAT GENERAL

-----

DIRECTION GENERALE DES ETUDES ET  
DES STATISTIQUES SECTORIELLES



BURKINA FASO  
Unité – Progrès – Justice

**ANNUAIRE STATISTIQUE 2020  
DES INFRACTIONS IMPLIQUANT LES  
MINEUR(E)S ET LES FEMMES  
PENDANT LA PHASE DE L'ENQUETE  
POLICIERE**

Réalisé et publié avec le soutien du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)



Octobre 2021

## AVANT-PROPOS

---

La protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national est la mission première du Ministère de la Sécurité. Dans l'exécution de cette mission, une attention particulière est accordée aux personnes vulnérables notamment les mineur(e)s et les femmes.

En effet, cette frange de la population est de plus en plus victime de diverses formes de violences (physique, sexuelle, morale ou psychologique, économique etc.). Sa vulnérabilité s'est accentuée avec la crise sécuritaire que traverse notre pays. Il s'avère donc nécessaire de disposer des données chiffrées spécifiques pour mieux orienter les actions à entreprendre à leur égard.



C'est dans cette optique que le Ministère de la Sécurité avec le soutien du Fonds des nations unies pour l'enfance (UNICEF) dans son engagement à mettre un accent particulier pour assurer la protection des mineurs et des femmes, s'évertue annuellement à l'élaboration d'un annuaire statistique des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes pendant la phase de l'enquête policière.

A l'image des éditions antérieures, l'annuaire statistique 2020 fait le récapitulatif des infractions dont les mineur(e)s et les femmes sont victimes ou mis en cause ; des instructions de justice relatives aux affaires les concernant et des actions de prévention entreprises par les services de la Police nationale (PN) et de la Gendarmerie nationale (GN).

J'adresse mes vives félicitations à l'National des acteurs de la sécurité qui se battent au quotidien pour assurer la quiétude des populations en général et des enfants et des femmes en particulier.

J'exprime ma gratitude à tous les services et institutions pour leur collaboration et leurs contributions considérables à la réalisation de cet annuaire. Mes remerciements vont particulièrement à l'endroit de l'UNICEF qui démontre son engagement constant auprès du Ministère de la Sécurité pour la protection des mineurs et des femmes au Burkina Faso.

J'exhorte tous les utilisateurs de ce document à une exploitation judicieuse en vue du renforcement de la promotion et de la protection des droits des enfants et des femmes au Burkina Faso.

Comme toute œuvre humaine, ce document pourrait comporter des imperfections. Dans ce sens, mes services techniques restent disponibles pour toutes observations, critiques ou suggestions pouvant contribuer à l'amélioration de la qualité des prochaines éditions.

**Le Ministre de la Sécurité**

**Maxime KONE**

# SOMMAIRE

---

AVANT-PROPOS .....	i
Sommaire .....	ii
Abréviations et sigles .....	iii
Méthodologie .....	v
I. Organisation du Ministère de la Sécurité .....	1
I.1 Organisation et attributions .....	2
I.2 Organigramme .....	18
II. Police administrative .....	19
III. Police judiciaire .....	30
III.1. Actes de police judiciaire .....	31
III.2. Crimes et délits .....	34
III.2.1 Auteurs .....	47
III.2.2 Victimes .....	96
Références bibliographiques .....	126
Liste des tableaux .....	vi

## ABRÉVIATIONS ET SIGLES

---

A/B	Arme blanche
A/G	Arme de guerre
A/P	Arme perfectionnée
AP	Académie de police
APJ	Agent de police judiciaire
ASCE-LC	Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption
BCLCC	Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité
BR	Brigade de recherches
BRPE	Brigade régionale de protection de l'enfance
BSIAT	Brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée
BT	Brigade territoriale
CBV	Coups et blessures volontaires
CCM	Cellule des chargés de missions
CCP	Commissariat central de police
Cie	Compagnie
CNLD	Comité national de lutte contre la drogue
CONACFP	Coordination nationale de contrôle des forces de police
COSS	Coordination opérationnelle des services de sécurité
CSD	Cadre sectoriel de dialogue
CT	Conseiller technique
CUGC	Centre unifié de gestion de crise
DAD	Direction des archives et de la documentation
DAF	Direction de l'administration des finances
DCI	Direction de la coopération internationale
DCPJ	Direction centrale de la police judiciaire
DCPM	Direction de la communication et de la presse ministérielle
DCPP	Direction de la coordination des projets et programmes
DDII	Direction du développement institutionnel et de l'innovation
DFP	Direction de la formulation des politiques
DG	Directeur général
DGA	Directeur général adjoint
DGEP	Direction générale des écoles de police
DGESS	Direction générale des études et des statistiques sectorielles
DGPN	Direction générale de la police nationale
DGTI	Direction générale des transmissions et de l'informatique
DIRCAB	Directeur de cabinet
DMB	Direction du matériel et du budget
DMP	Direction des marchés publics
DP	Direction des personnels
DPF	Direction de la police des frontières
DPJ	Direction de la police judiciaire
DPLI	Direction de la prévention et de lutte contre l'insécurité
DPP	Direction de la police de proximité
DPPN	Direction provinciale de la police nationale
DPPO	Direction de la prospective et de la planification opérationnelle
DPTS	Direction de la police technique et scientifique
DR	Direction de la réglementation

DRH	Direction des ressources humaines
DRPN	Direction régionale de la police nationale
DSAC	Direction des sports des arts et de la culture
DSE	Direction de la sûreté de l'État
DSEC	Direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation
DSI	Direction des services informatiques
DSP	Direction de la sécurité publique
DSS	Direction des services de santé
DSS	Direction des statistiques sectorielles
DTI	Direction des transmissions et de l'informatique
DUI	Direction des unités d'intervention
EMGN	État-major de la gendarmerie nationale
ENP	Ecole nationale de police
F	F
Fa	Femme
G	G
GAV	Garde à vue
GN	Gendarmerie nationale
Grie	Gendarmerie
GD	Groupement départemental de gendarmerie
IGS	Inspection générale des services
INSD	Institut national de la statistique et de la démographie
IRAPOL	Identification rapprochement analyse de police
ITS	Inspection technique des services
MSECU	Ministère de la sécurité
ONASSIM	Office national de sécurisation des sites miniers
ONI	Office national d'identification
OPJ	Officier de police judiciaire
PM	Premier ministre
PN	Police nationale
PRES	Présidence du Faso
PSV	Projet de sécurisation visas
SAI	Service d'accueil et d'informations
SCC	Service central du courrier
SP	Secrétariat particulier
SP	Secrétariat permanent
SP/CNLD	Secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue
SSM	Service de sécurité du ministère
UNICEF	Fonds des nations unies pour l'enfance

## MÉTHODOLOGIE

---

L'élaboration de l'annuaire statistique 2020 des infractions impliquant les mineur(e)s et les femmes a débuté par la révision de la maquette et des outils de collecte de données (fiches et manuel de collecte). Cette révision a pris en compte le regroupement des infractions en douze (12) catégories conformément au code pénal en vigueur. Ainsi, cela a entraîné une réorganisation des infractions suivant cette nouvelle catégorisation et la prise en compte de nouvelles infractions dont la collecte a commencé à partir de 2020.

Aussi, la formation des points focaux des Directions régionales de la police nationale (DRPN), des Groupements départementaux de gendarmerie (GD) et des Brigades régionales de protection de l'enfance (BRPE) du Centre, des Cascades, des Hauts-bassins, du Sahel et du Nord sur les outils de collecte de données actualisés a été assurée. A l'issue de cette formation, les points focaux ont reçu pour mandat de renseigner les fiches de collecte mises à leur disposition.

Par la suite, une mission organisée par la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) a été effectuée dans les différentes régions administratives afin de procéder à l'apurement des données collectées par les points focaux.

Cette étape a été suivie de la saisie et du traitement des données dans un fichier Excel préalablement conçu pour générer les tableaux. A l'issue du traitement, un projet d'annuaire a été élaboré et soumis à la validation de l'National des acteurs au cours d'un atelier.

Quelques difficultés ont toutefois émaillé le processus d'élaboration du présent annuaire. Elles se résument en :

- la mobilité des points focaux ;
- la faible maîtrise des outils de collecte de données par certains points focaux ;
- le non-respect des délais de centralisation des données par certains points focaux des régions à forts défis sécuritaires.

## **I. ORGANISATION DU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ**

## I.1 Organisation et attributions

---

L'organisation du ministère de la sécurité (MSECU) est régie par les dispositions du décret n°2017-0257/PRES/PM/MSECU du 04 mai 2017, portant organisation du ministère de la sécurité et les décrets additifs n°2020-0099/PRES/PM/MSECU/MJ/MINEFID du 14 février 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité, (BCLCC) et n°2020-0431/PRES/PM/MSECU/MJ/MINEFID du 08 juin 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT). Cette organisation s'articule autour des structures ci-après :

- le cabinet du ministre ;
- le secrétariat général.

Le cabinet du ministre comprend :

- le directeur de cabinet (DIRCAB) ;
- les conseillers techniques (CT) ;
- l'inspection technique des services (ITS) ;
- la cellule des chargés de missions (CCM) ;
- le secrétariat particulier ;
- le protocole ;
- le service de sécurité ministériel (SSM) ;
- le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue (SP/CNLD) ;
- la direction générale de la police nationale (DGPN) ;
- l'état-major de la gendarmerie nationale (EMGN) ;
- la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) ;
- la coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) ;
- la coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) ;
- le centre unifié de gestion de crise (CUGC) ;
- la brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) ;
- la brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité (BCLCC).

Le Directeur de cabinet du ministre est chargé :

- d'assurer la coordination des activités du cabinet du ministre ;
- d'assister le ministre dans la gestion des affaires réservées et confidentielles et traiter tout dossier qu'il pourrait lui confier ;
- d'assurer les contacts officiels avec les cabinets ministériels et les institutions en relation avec le secrétaire général.

Le directeur de cabinet est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité. Il est placé hors hiérarchie administrative.

Les conseillers techniques assurent l'étude et la synthèse des dossiers qui leur sont confiés par le Ministre de la Sécurité.

Les conseillers techniques au nombre de cinq (5) au maximum, sont choisis en raison de leur compétence technique. Ils sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité. Ils relèvent directement du ministre et sont placés hors hiérarchie administrative.

L'Inspection technique des services contrôle l'application de la politique du département et le fonctionnement des services centraux, déconcentrés, et des projets et programmes.

À ce titre, elle est chargée :

- de l'appui-conseil pour la mise en œuvre des programmes d'activités des services, des projets et programmes ;
- du contrôle de l'application des textes législatifs, réglementaires et des instructions administratives régissant le fonctionnement administratif, financier et comptable des services des projets et programmes ;
- des investigations relatives à la gestion administrative, technique et financière des services des projets et programmes;
- de l'étude des réclamations des administrés et des usagers des services, des projets et programmes ;
- de la lutte contre la corruption au sein du ministère et des projets et programmes ;
- d'apporter l'appui-conseil à la promotion de la culture de la bonne gouvernance des affaires au niveau des services techniques.

Le pouvoir de contrôle et de vérification de l'Inspection technique des services s'exerce aussi bien a priori qu'a posteriori sur les structures centrales, rattachées, déconcentrées et de missions placées sous la tutelle du ministère.

L'Inspection technique des services dresse, à cet effet des rapports de contrôle et de vérification à l'attention du Ministre de la Sécurité.

L'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) reçoit ampliation de tous les rapports de l'inspection technique.

L'Inspection technique des services est dirigée par un Inspecteur général des services (IGS) nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité.

L'Inspecteur général des services relève directement du ministre. Il est placé hors hiérarchie administrative.

L'Inspecteur général des services est assisté d'Inspecteurs techniques au nombre de quinze (15) au maximum, nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité.

L'Inspecteur général des services et les Inspecteurs techniques sont choisis parmi les cadres supérieurs en raison de leur compétence technique et de leur moralité.

L'Inspecteur général des services reçoit obligatoirement ampliation des documents suivants :

- les programmes et rapports d'activités des directions, des projets et programmes ;
- les comptes rendus de réunions de cabinet et de direction ;
- les comptes rendus de rencontres organisées avec les partenaires techniques et financiers du département ;
- le budget du ministère ;
- les documents de projets et programmes du ministère ;
- les procès-verbaux des conseils de discipline ;
- les procès-verbaux des commissions de dépouillement, d'analyse et d'attribution des marchés ;
- les lettres de mission du ministre et celles adressées aux responsables des structures du département ;
- les contrats d'objectifs ;
- les textes législatifs et réglementaires ;
- tout document relatif à l'organisation et au fonctionnement des structures du département ;
- les procès-verbaux de passation de service.

L'organisation et le fonctionnement de l'Inspection technique des services sont fixés par arrêté du Ministre de la Sécurité.

La Cellule des chargés de missions regroupe entre autres des hauts cadres du département, ayant occupé de hautes fonctions politiques et/ou administratives et qui rejoignent leur département ministériel en fin de mission. Ils assurent l'étude et l'analyse des dossiers spécifiques qui requièrent une bonne connaissance de l'administration publique et qui leur sont confiés par le Ministre.

Les chargés de missions sont nommés par décret pris en conseil des ministres, sur proposition du Ministre de la Sécurité. Ils relèvent directement du ministre et sont placés hors hiérarchie administrative. Ils bénéficient des mêmes indemnités que les chargés de mission du Premier ministre.

Le secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue est chargé :

- de coordonner l'action de tous les intervenants dans la lutte contre le trafic et l'abus des drogues ;
- d'appliquer et d'animer la politique définie par le gouvernement en matière de lutte contre les stupéfiants et les autres substances psychotropes ;

- de préparer les décisions du gouvernement, tant au plan national qu'international en ce qui concerne la lutte contre le trafic illicite et la consommation des drogues ;
- de proposer au gouvernement des plans d'action ainsi que des mesures efficaces visant à protéger le Burkina Faso contre le fléau de la toxicomanie ;
- de veiller à l'application des traités internationaux dont le Burkina Faso est signataire en matière de stupéfiants et de substances psychotropes ;
- de coordonner la mise en œuvre des mesures prises par les différents départements ministériels en matière de stupéfiants et autres substances psychotropes.

Le Secrétariat permanent du comité national de lutte contre la drogue (SP/CNLD) est placé sous l'autorité d'un secrétaire permanent (SP) et se subdivise en départements.

Le secrétaire permanent est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité et bénéficie des mêmes indemnités que les conseillers techniques.

Les chefs de département du SP/CNLD sont nommés dans les mêmes conditions que le secrétaire permanent et bénéficient des mêmes indemnités que les directeurs de services centraux.

Un arrêté du Ministre de la Sécurité détermine l'organisation et le fonctionnement du secrétariat permanent.

Un décret pris en conseil des ministres détermine l'organisation, la composition, les attributions et le fonctionnement du comité national de lutte contre la drogue.

Le secrétariat particulier assure la réception, le traitement et l'expédition du courrier confidentiel et réservé du Ministre de la Sécurité. Il organise l'emploi de temps du Ministre de la Sécurité. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du Ministre de la Sécurité. Il bénéficie des mêmes indemnités de responsabilité accordées aux chefs de service.

Le protocole est chargé de l'organisation des audiences et des déplacements officiels du Ministre de la Sécurité. En outre, il est chargé, en relation avec le protocole d'État, de l'organisation des cérémonies officielles. Le protocole est dirigé par un chef de service nommé par arrêté du Ministre de la Sécurité.

Le Service de sécurité ministériel est chargé :

- d'assurer la sécurité du ministre au service et lors de ses déplacements à l'intérieur du pays ;
- d'organiser la sécurité dans les services, le domicile et les résidences du ministre ;
- de préparer les missions d'escorte et d'accompagnement du ministre ;
- de protéger les immeubles abritant les services du ministère de la sécurité ;
- de protéger les installations techniques et équipements du ministère ;
- de contrôler les entrées et les sorties des usagers des services du ministère ;
- de rendre compte des problèmes de sécurité au ministre et à la hiérarchie.

L'organisation et le fonctionnement du Service de sécurité ministériel sont précisés par arrêté du Ministre de la Sécurité.

Le Service de sécurité ministériel est dirigé par un chef de service nommé par arrêté du Ministre de la Sécurité.

La Direction générale de la police nationale constitue un état-major chargé :

- de veiller à l'application des mesures relatives au maintien de l'ordre et de la paix publics ;
- d'assurer l'exécution des mesures relatives à la sûreté de l'État et des institutions ;
- d'assurer la sécurité des institutions et la protection des hautes personnalités ;
- d'assurer l'exécution des mesures relatives à la sécurité des personnes et des biens ;
- d'organiser, sur l'étendue du territoire national, la collecte du renseignement destiné au gouvernement dans les domaines politique, économique, social et culturel ;
- de participer aux opérations de soutien à la paix ;
- d'assurer les rapports de collaboration avec les polices des autres pays.

La Direction générale de la police nationale est dirigée par un Directeur général (DG) issu du corps des commissaires de police assisté par un Directeur général adjoint (DGA), nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité.

Le Directeur général adjoint est issu du corps des commissaires de police. Il assure les missions qui lui sont confiées par le Directeur général. Il le supplée en cas d'absence ou d'empêchement.

La Direction générale de la police nationale comprend :

- la Direction de la sécurité publique (DSP) ;
- la Direction de la sûreté de l'État (DSE) ;
- la Direction de la police judiciaire (DPJ) ;
- la Direction de la police technique et scientifique (DPTS) ;
- la Direction de la police des frontières (DPF) ;
- la Direction des personnels (DP) ;
- la Direction du matériel et du budget (DMB) ;
- la Direction des unités d'intervention (DUI) ;
- la Direction des services de santé (DSS) ;
- la Direction des sports, des arts et de la culture (DSAC) ;
- la Cellule des chargés de missions (CCM) ;
- les Directions régionales de la police nationale (DRPN) ;
- les Directions provinciales de la police nationale (DPPN).

L'organisation et le fonctionnement de la Direction générale de la police nationale sont fixés par décret pris en conseil des ministres.

La Gendarmerie nationale est une force militaire chargée de missions de police. Elle est mise à la disposition du ministère de la sécurité pour emploi.

À ce titre elle est chargée :

- de veiller à la sécurité publique notamment la protection des personnes et des biens au moyen d'une surveillance générale ;
- d'assurer la sécurité des institutions et des hautes personnalités de l'État ;
- d'assurer le maintien de l'ordre ;
- de veiller à l'exécution des lois et règlements sur l'National du territoire national ;

- de renseigner les autorités administratives, judiciaires et militaires dans le cadre de leurs attributions respectives et apporter son concours pour l'exécution de leurs décisions ;
- de participer aux opérations de soutien à la paix.

La Gendarmerie nationale comprend :

- un état-major ;
- des régions de gendarmerie ;
- le commandement des écoles et centres de perfectionnement de la gendarmerie.

L'organisation et le fonctionnement de la gendarmerie nationale sont régis par des textes spécifiques.

La Direction centrale de la police judiciaire (DCPJ) est une structure de coordination et de suivi des dossiers des services de police judiciaire. Elle est un organe consultatif pour le ministre et une structure de coopération internationale en matière de police judiciaire.

À ce titre, elle est chargée :

- de contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et plans de lutte contre les différentes formes d'insécurité notamment la criminalité urbaine, le grand banditisme et le terrorisme ;
- de centraliser toutes les informations en matière de police judiciaire ;
- de centraliser les rapports d'activités des directions de police judiciaire de la Police nationale et de la Gendarmerie nationale;
- de traiter et rendre disponibles les données statistiques de police judiciaire;
- de contribuer au renforcement des capacités opérationnelles du personnel de police judiciaire ;
- de mener des réflexions sur les infractions récurrentes en vue de mieux les combattre;
- d'exécuter toutes autres missions à elle confiées.

Le Directeur central de la police judiciaire est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du ministre de la sécurité.

L'organisation et le fonctionnement de la Direction centrale de la police judiciaire sont précisés par arrêté du Ministre de la Sécurité.

La Coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) est une unité administrative opérationnelle de contrôle de la qualité des services de police rendus sur les axes routiers. À ce titre, elle est chargée :

- de mener des activités de sensibilisation en direction des acteurs et partenaires du trafic routier ;
- de lutter contre les mauvaises pratiques et particulièrement contre les rackets sur les axes routiers ;
- de contrôler la qualité des prestations des services de sécurité intérieure sur les axes routiers ;

- de contribuer à l'efficacité des dispositifs sécuritaires dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
- de recevoir les plaintes et dénonciations formulées à l'encontre des éléments des forces de sécurité au cours des missions de contrôle sur les axes routiers ;
- de fournir des rapports circonstanciés sur les plaintes et dénonciations ;
- de réaliser des études et de formuler des avis et recommandations aux fins d'améliorer la qualité des contrôles de police sur les axes routiers ;
- de diffuser les meilleures pratiques en matière de contrôle de police afin d'assurer la fluidité de la circulation sur les axes routiers ;
- de mettre en œuvre toutes mesures de lutte contre les fautes et manquements graves affectant l'image de la Gendarmerie nationale et de la Police nationale ;
- d'exécuter toute autre mission à elle confiée par la hiérarchie.

La Coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) est dirigée par un coordonnateur national choisi parmi les hauts cadres de l'administration publique disposant d'une expérience et des qualités professionnelles avérées.

Le Coordonnateur national est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité.

Les membres permanents de la coordination sont nommés par décret pris en conseil des ministres. Ils prennent l'appellation de contrôleurs de forces de police.

L'organisation et le fonctionnement de la Coordination nationale de contrôle des forces de police (CO.NA.C.F.P.) sont précisés par arrêté du Ministre de la Sécurité.

La Coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) est une structure centrale qui coordonne les actions conjointes des forces de police et de gendarmerie dans leurs missions de lutte contre l'insécurité.

À ce titre, elle est chargée :

- de mettre en œuvre la stratégie nationale de sécurité intérieure ;
- de concevoir et de suivre la mise en œuvre des plans de prévention et de lutte contre le grand banditisme, le terrorisme et les autres formes de criminalité ;
- de promouvoir la police de proximité ;
- d'organiser et de coordonner les activités des forces de sécurité publique dans l'exécution de leurs missions de prévention des menaces contre la sécurité ;
- de mettre en œuvre la politique de renforcement des capacités des forces de sécurité ;
- d'exploiter le renseignement opérationnel ;
- de contribuer à l'élaboration du plan général du renseignement ;
- d'exécuter toute autre mission à elle confiée.

La Coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) comprend :

- le Secrétariat ;
- le Service administratif et financier (SAF) ;
- la Direction de la prévention et de la lutte contre l'insécurité (DPLI) ;
- la Direction de la police de proximité (DPP) ;

- le Centre national de veille et d'alerte (CNVA).

La Coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) est dirigée par un Coordonnateur nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité. Il bénéficie des mêmes indemnités accordées aux conseillers techniques.

L'organisation et le fonctionnement de la Coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS) sont précisés par arrêté du Ministre de la Sécurité.

Le Centre unifié de gestion de crise (CUGC) est l'organe de veille opérationnelle, de coordination et de conduite des actions au niveau opératif.

À ce titre il est chargé :

- d'assurer une veille permanente ;
- d'assurer la direction des opérations de la riposte contre le terrorisme ;
- d'établir et de maintenir la liaison avec les différents organismes participant à l'intervention ;
- de fixer les objectifs de l'intervention ;
- de diriger l'élaboration des plans d'intervention ;
- de fournir des informations opérationnelles aux unités engagées ;
- d'assurer la coordination des actions des différentes unités engagées sur les lieux entre elles et avec les autres organismes ;
- d'organiser des exercices de simulation au profit des personnels des structures de gestion de crise ;
- d'élaborer un plan de communication de crise.

Le Centre unifié de gestion de crise (CUGC) comprend :

- un (01) chef du centre ;
- un (01) secrétariat ;
- des cellules ;
- des officiers de liaison.

Pour la mise en œuvre et le suivi de la politique du gouvernement en matière de sécurité, le ministère de la sécurité dispose d'un secrétariat général placé sous l'autorité d'un Secrétaire général.

Le Secrétaire général du ministère de la sécurité est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité.

Le secrétariat général comprend :

- les services du Secrétaire général ;
- les structures centrales ;
- les structures rattachées ;
- les structures de mission.

Pour la coordination administrative et technique des structures du ministère, le Secrétaire général dispose :

- d'un bureau d'études (BE) ;
- d'un secrétariat particulier (SP) ;
- d'un service central du courrier (SCC) ;

- d'un service d'accueil et d'informations (SAI) ;

Les structures centrales comprennent :

- les directions générales ;
- les directions transversales ;
- les directions centrales.

Les Directions générales sont :

- la Direction générale des écoles de police (DGEP) ;
- la Direction générale des transmissions et de l'informatique (DGTI).

Les directions transversales sont :

- la Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) ;
- la Direction de l'administration des finances (DAF) ;
- la Direction des marchés publics (DMP) ;
- la Direction des ressources humaines (DRH) ;
- la Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) ;
- la Direction des archives et de la documentation (DAD) ;
- la Direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII).

Les directions centrales sont :

- la Direction de la coopération internationale (DCI) ;
- la Direction de la réglementation (DR).

Les structures rattachées sont :

- l'Office national de sécurisation des sites miniers (ONASSIM) ;
- l'Office national d'identification (ONI).

Les structures de missions sont :

- le projet de « Sécurisation de visas au Burkina Faso » (PSV) ;
- le projet identification rapprochement analyse de police (IRAPOL) ;
- le projet d'appui au renforcement de la sécurité intérieure du Burkina Faso (PARSIB) ;
- le projet AIRCOP Burkina ;
- l'engagement de développement danois ;
- la cellule pour la promotion du genre ;
- le comité ministériel de lutte contre le SIDA et les IST ;
- la cellule environnement.

Le Secrétaire général assure la gestion administrative et technique du département. Il assiste le ministre dans la mise en œuvre de la politique du ministère.

Il est chargé de la coordination administrative et technique des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission du département. En cas d'absence du Secrétaire général, le ministre désigne un responsable pour assurer l'intérim. Cet intérim ne peut excéder trois mois.

Le Secrétaire général assure les relations techniques du département avec les structures techniques des autres ministères, du Secrétariat général du gouvernement et du Conseil des ministres et les institutions nationales.

À l'exception des documents destinés au Chef de l'Etat, au Chef du gouvernement, aux membres du gouvernement, aux Présidents d'institutions et aux Ambassadeurs, le Secrétaire général reçoit délégation de signature pour :

- les lettres de transmission et d'accusé de réception ;
- les ordres de mission à l'intérieur du Burkina Faso ;
- les décisions de congé ;
- les décisions d'affectation ainsi que l'National des actes de gestion du personnel relevant du secrétariat général ;
- les textes des communiqués ;
- les fiches synthétiques de déblocage de fonds ;
- les télécopies.

Outre les cas de délégations prévues à l'article 57 du décret, le ministre peut donner délégation de signature au Secrétaire général pour toute autre matière relative à la gestion quotidienne du ministère.

Pour tous les cas visés aux articles 57 et 58, la signature du Secrétaire général doit être précédée de la mention « Pour le ministre et par délégation, le Secrétaire général ».

Le bureau d'études est animé par des chargés d'études, au nombre de cinq (5) au plus, désignés parmi les cadres supérieurs en raison de leurs compétences techniques et nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre.

Le bureau d'études est chargé :

- d'étudier et de faire la synthèse des dossiers qui lui sont confiés ;
- d'élaborer les projets de correspondance ;
- d'assister le Secrétaire général dans le traitement de tout dossier que celui-ci leur confie.

Le secrétariat particulier du Secrétaire général assure la réception et l'expédition du courrier confidentiel du Secrétaire général, de la gestion du courrier ordinaire provenant du service central du courrier, des structures centrales, des structures déconcentrées, des structures rattachées et des structures de mission et en direction desdites structures.

Il assure la ventilation du courrier interne à destination des structures centrales. Il est dirigé par un secrétaire particulier nommé par arrêté du Ministre, chef de département.

Le service central du courrier assure la réception et l'expédition du courrier ordinaire. Il enregistre le courrier à l'arrivée et le transmet au secrétariat particulier du Secrétaire général. Il assure la ventilation de tout le courrier ordinaire à l'extérieur du ministère. Il est chargé de la reproduction des documents du ministère et de leur reliure.

Le service chargé de l'accueil et de l'information des usagers assure un accueil et une orientation des usagers et partenaires du ministère.

La Direction générale des écoles de police (DGEP) est chargée :

- de l'élaboration de la politique de formation de la police nationale ;
- de la représentation administrative des directions et centres de formations de la police nationale ;
- de la coordination des activités des écoles et centres de formation de la Police nationale ;
- de la conception des programmes de la formation initiale et de la formation continue ;
- de l'élaboration des supports pédagogiques nécessaires aux différentes formations ;
- de la promotion de la recherche dans le domaine de la sécurité ;
- de l'évaluation et/ou l'audit de la formation à la Police nationale ;
- de la formation des effectifs se rendant en mission de maintien de la paix.

La Direction générale des écoles de police comprend :

- l'Académie de police (AP) ;
- l'École nationale de police (ENP) ;
- la Direction des programmes et de l'évaluation de la formation (DPEF) ;
- la Direction de la formation continue et de la formation en maintien de la paix (DFCFMP) ;
- la Direction de la promotion de la recherche et de la documentation (DPRD).

La Direction générale des écoles de police est dirigée par un commissaire de police nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre.

La Direction générale des transmissions et de l'informatique est chargée :

- de l'élaboration et de la mise en œuvre du schéma directeur informatique du ministère ;
- de l'exécution des tâches d'informatisation du ministère ;
- de l'administration des bases de données du ministère ;
- de la cohérence des systèmes d'information développés conformément au schéma directeur informatique du ministère ;
- de l'exploitation des applications fonctionnelles ;
- de la sécurité du système informatique et de télécommunication ;
- de la maintenance du matériel informatique ;
- des actions de formation du personnel et de développement dans le domaine de l'informatique et de la télécommunication ;
- de la mise à la disposition des services du ministère des modules permettant d'élaborer des statistiques fiables ;
- du développement des technologies de l'information et de la communication au sein du ministère ;
- de la liaison par radio télécommunication entre le cabinet, les états-majors et les forces de sécurité intérieure ;
- de la conception de la stratégie d'équipement des services du ministère et des forces de sécurité en appareils de communication, de surveillance et d'informatique ;
- de la participation à l'élaboration des programmes relatifs aux politiques nationales des radios télécommunications et informatiques ;
- de l'étude, de la gestion et de l'exploitation des installations téléphoniques ;

- de la conception et du suivi de la mise en œuvre des politiques et plans de prévention et de lutte contre la cybercriminalité.

La Direction générale des transmissions et de l'informatique comprend :

- la Direction des transmissions (DT) ;
- la Direction des services informatiques (DSI) ;
- la Direction des études, de la stratégie et de la formation (DESF) ;
- la Direction de l'administration et du suivi des programmes (DASP) ;
- la Direction de la lutte contre la cybercriminalité (DLCC).

L'organisation et le fonctionnement de la Direction générale des transmissions et de l'informatique sont précisés par arrêté du Ministre de la Sécurité.

Le Directeur général des transmissions et de l'informatique est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité.

La Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) a pour mission la conception, la programmation, la coordination, le suivi et l'évaluation des actions de développement au niveau sectoriel.

À ce titre elle est chargée :

- de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de l'organisation des revues sectorielles de mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de l'élaboration du programme d'activités consolidé du ministère ;
- de l'élaboration des rapports d'activités consolidés du ministère ;
- de la préparation des cadres de concertation sectorielle notamment les CASEM, les CSD et du suivi de la mise en œuvre des recommandations qui en sont issues ;
- du suivi des relations de coopération avec les partenaires ;
- de la contribution à la mobilisation des financements au profit du ministère par l'appui à l'organisation des tables rondes sectorielles ;
- de l'élaboration du programme d'investissement et du suivi de son exécution en collaboration avec la direction de l'administration et des finances ;
- du suivi et de l'évaluation des projets et programmes sous tutelle du ministère et l'élaboration des rapports sectoriels de leur mise en œuvre ;
- de l'identification et du suivi des actions des intervenants extérieurs par des rapports périodiques en termes de contributions à la mise en œuvre des politiques sectorielles ;
- de la collecte, du traitement, de la centralisation des données statistiques des activités du ministère ;
- de l'élaboration des documents de planification opérationnelle du ministère ;
- de la proposition de toute étude nécessaire à la dynamique du ministère.

La Direction générale des études et des statistiques sectorielles (DGESS) comprend :

- la Direction de la prospective et de la planification opérationnelle (DPPO) ;
- la Direction de la formulation des politiques (DFP) ;
- la Direction du suivi, de l'évaluation et de la capitalisation (DSEC) ;
- la Direction des statistiques sectorielles (DSS) ;

- la Direction de la coordination des projets et programmes (DCPP).

La Direction de l'administration des finances (DAF) a pour missions la gestion des moyens financiers et matériels du ministère. À ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration et de l'exécution du budget du ministère ;
- de la gestion des biens meubles et immeubles et de la tenue de la comptabilité matières du ministère ;
- de la conduite du processus de mise en place du budget-programme du ministère en collaboration avec la DGESS ;
- de la sécurité du personnel et des biens ;
- de la production des rapports périodiques sur l'exécution du budget du ministère.

La Direction des marchés publics (DMP) a pour mission de gérer le processus de la commande publique du ministère. À ce titre, elle est chargée :

- de l'élaboration du plan général annuel de passation des marchés publics du ministère et de la production des rapports périodiques de son exécution ;
- de l'élaboration de l'avis général de passation des marchés dont le montant prévisionnel, toutes taxes comprises, est supérieur ou égal au seuil communautaire de publicité défini par la commission de l'UEMOA ;
- de la mise en œuvre des procédures de passation et du suivi de l'exécution des marchés publics et de délégation de services publics.

La Direction des ressources humaines (DRH) a pour attributions d'assurer, en relation avec le ministère chargé de la fonction publique, la conception, la formalisation, la mise en œuvre et l'évaluation des mesures visant à accroître la productivité, l'efficacité et le rendement des personnels du ministère.

À ce titre, elle est chargée :

- de veiller à l'application du régime juridique applicable aux emplois et aux agents de la fonction publique ;
- de la gestion prévisionnelle et rationnelle des ressources humaines du ministère et de la participation au recrutement de son personnel ;
- de la contribution au bon fonctionnement des cadres de concertation avec les partenaires sociaux ;
- de la conception et de la mise en œuvre des plans et programmes de formation des agents ;
- de la participation à l'élaboration du titre II du budget du ministère et du suivi de son exécution ;
- de la proposition de l'engagement et la liquidation des dépenses de personnel conformément aux dispositions législatives et réglementaires ;
- de la contribution à l'amélioration des conditions de travail et de la productivité du personnel du ministère ;
- du suivi des écoles de formation professionnelle placées sous tutelle du ministère ;
- de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique sociale et de la coordination des initiatives en la matière ;
- de l'appui-conseil en gestion des ressources humaines aux services, projets et programmes du ministère.

La Direction de la communication et de la presse ministérielle (DCPM) coordonne et gère les activités de communication interne et externe du ministère. A ce titre, elle est chargée :

- des revues de presse et des synthèses de l'actualité à l'attention du ministre ;
- de la réalisation des dossiers de presse de l'actualité ;
- de la gestion des relations publiques du ministère avec les institutions ;
- de la publication et de la gestion des périodiques du ministère ;
- des relations avec les organes de presse nationaux, les journaux et les correspondants de la presse étrangère ;
- de la mise à jour de la documentation et des statistiques de presse ayant un rapport avec l'activité du ministère ;
- de la mise à jour du site web du ministère en collaboration avec la DGTI;
- de la vulgarisation de la politique sectorielle du ministère ;
- de la contribution à la production des chroniques du gouvernement et à l'animation des points de presse du gouvernement en collaboration avec le service d'information du gouvernement.

La Direction des archives et de la documentation (DAD) est chargée :

- de la constitution, de la sauvegarde et de la gestion du patrimoine archivistique et documentaire du ministère ;
- de l'application de la politique d'archivage et de documentation du ministère en relation avec le centre national des archives ;
- de la conception et de la mise en œuvre des outils de gestion d'archives en fonction de la réglementation en vigueur et de l'organisation du ministère ;
- de l'optimisation des conditions de stockage et de conservation des documents et des espaces en conséquence de manière prospective ;
- du respect des conditions de communication des documents, avec pour objectif général de permettre l'accès rapide aux documents ;
- du tri et de la gestion des versements aux administrations des archives, en tenant compte des contraintes légales et des durées d'utilité administrative ;
- de l'identification de l'information professionnelle utile à son unité et de la réalisation des résumés signalétiques ;
- du catalogage et de l'indexation des documents courants avec le langage archivistique approprié ;
- de la recherche et de la sélection de l'information et des prestations documentaires appropriées aux besoins d'informations des utilisateurs ;
- de la formation et de l'accompagnement des utilisateurs dans leurs démarches de recherche d'information.

La Direction du développement institutionnel et de l'innovation (DDII) est chargée :

- de la promotion de la culture du résultat au sein du département ministériel ;
- de la conception et de la mise en œuvre des outils d'organisation du travail pour l'amélioration du management et des prestations du département en rapport avec les normes et les standards internationaux ;
- de la rationalisation des structures par une veille organisationnelle et institutionnelle ;
- du pilotage du processus de la gestion du changement dans le cadre des réformes institutionnelles et organisationnelles ;

- de l'établissement d'une cartographie des processus et de la définition des procédures correspondantes ;
- de la participation à l'élaboration et à la vérification de la régularité des actes juridiques pris au sein du ministère.

L'organisation et le fonctionnement des directions transversales sont précisés par arrêté du Ministre de la Sécurité.

Les responsables des directions transversales sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité.

La Direction de la réglementation est une structure de coordination qui travaille en synergie avec la Direction générale de la police nationale et la Coordination opérationnelle des services de sécurité (COSS).

À cet effet, elle est chargée :

- de proposer les textes juridiques relatifs aux domaines des sociétés privées de sécurité, des armes et munitions civiles ainsi que des clés et tampons ;
- de coordonner, de superviser, d'orienter et de suivre l'application de la réglementation relative aux activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller à l'application de la réglementation relative au régime des armes et munitions civiles ainsi qu'à la fabrication et à la reproduction des clés et tampons.
- d'examiner et de préparer à la signature de l'autorité, les différents agréments et autorisations en matière d'exercice d'activités de sociétés privées de sécurité ;
- d'examiner et de préparer à la signature de l'autorité, les différents agréments en matière d'exercice de la profession de commerçant d'armes à feu et de munitions civiles, de fabricants de clés et de tampons ;
- de mener des activités d'appui-conseil et de contrôle indispensables à l'exercice des activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller au respect de la réglementation générale en matière de délivrance d'autorisation d'achat d'armes et de munitions civiles, d'autorisation de fabrication de clés, tampons et cachets en relation avec les autres structures compétentes ;
- d'élaborer un cahier de charges pour l'encadrement des activités des sociétés privées de sécurité ;
- de veiller au respect du cahier de charges et de proposer en cas de non-respect, les retraits d'agrément ou toute autre sanction conformément aux textes en vigueur.

L'organisation et le fonctionnement de la Direction de la réglementation sont précisés par arrêté du Ministre de la Sécurité.

Le Directeur de la réglementation est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité.

La Direction de la coopération internationale (DCI) a pour mission de promouvoir la politique du ministère de la sécurité en matière de coopération internationale.

À ce titre, elle est chargée :

- de la promotion des relations de coopération en matière de sécurité avec les partenaires et organismes étrangers ;
- du suivi de toutes les questions relevant de la coopération en matière de sécurité en relation avec le ministère des affaires étrangères ;
- du suivi de la mise en œuvre des accords-cadres et des recommandations des commissions mixtes de coopération ;
- de l'élaboration des dossiers de financement et/ou d'assistance en matière de sécurité ;
- du suivi des opérations de soutien à la paix ;
- de contribuer à l'élaboration des accords et conventions de coopération en matière de sécurité.

L'organisation et le fonctionnement de la Direction de la coopération internationale sont précisés par arrêté du Ministre de la Sécurité.

Le Directeur de la coopération internationale est nommé par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité.

Les attributions des structures rattachées du ministère de la sécurité et de leurs responsables que sont les coordonnateurs et chefs de projets et programmes de développement sont précisées par les documents de projet desdites structures ou, à défaut, par arrêté du Ministre de la Sécurité.

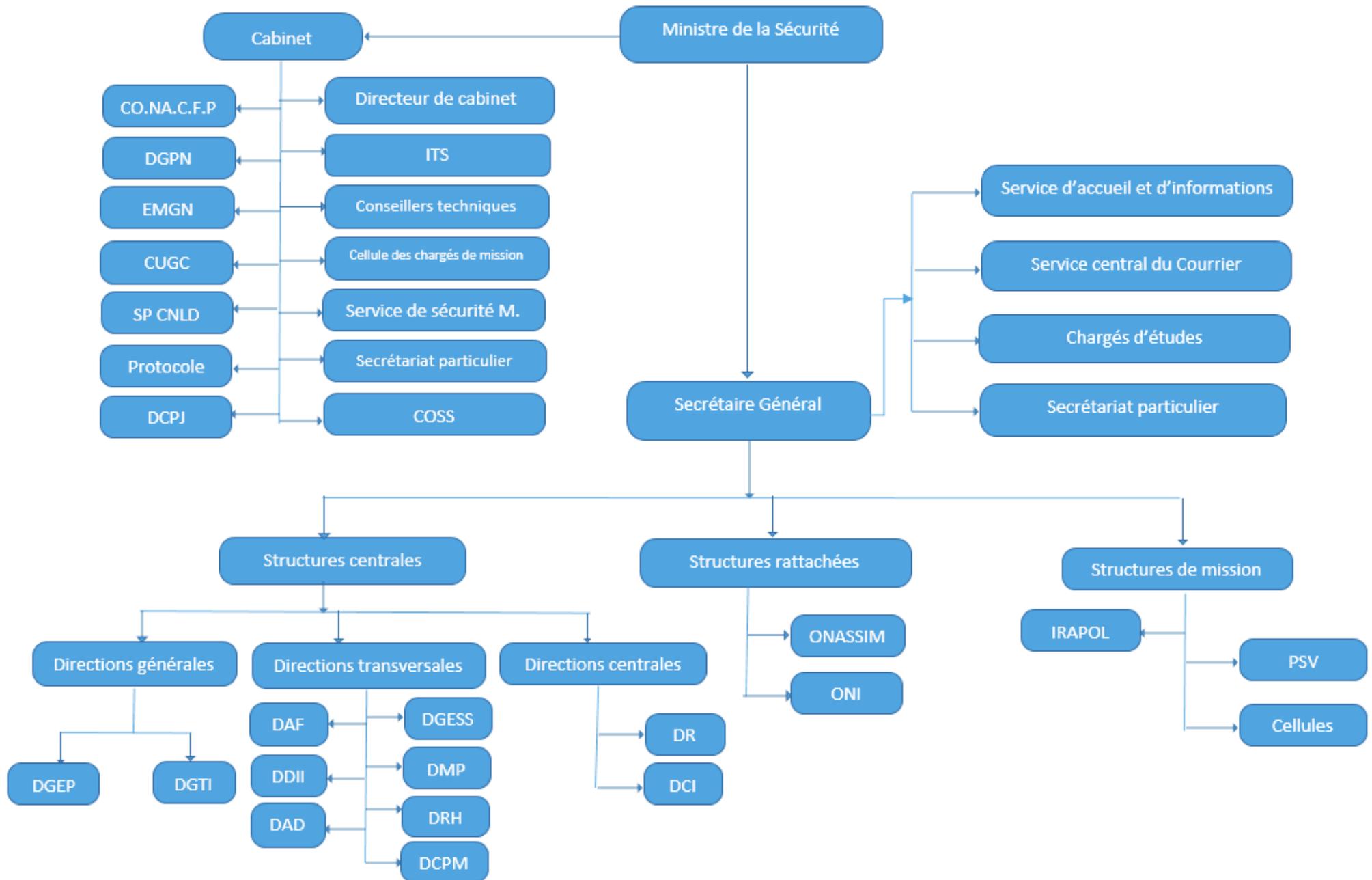
La désignation des responsables des structures rattachées se fait conformément à la réglementation en vigueur.

Les attributions des structures de missions et de leurs responsables sont précisées par arrêté du Ministre de la Sécurité.

Les chargés d'études du secrétariat général, les Directeurs techniques, les Inspecteurs techniques, les Chargés de missions de la Direction générale de la police nationale sont nommés par décret pris en conseil des ministres sur proposition du Ministre de la Sécurité.

L'organisation et le fonctionnement des structures rattachées et des structures de mission sont définis soit par leurs textes spécifiques, soit par décret ou à défaut par arrêté du Ministre de la Sécurité.

## I.2 Organigramme



## **II. POLICE ADMINISTRATIVE**

## Définition des concepts

- ☞ **Assistance aux autres administrations** : aide apportée aux services publics et privés dans le cadre de la promotion et de la protection des droits de l'enfant et de la femme ;
- ☞ **Déclaration d'enfants en fugue reçue** : action par laquelle l'on signale la fuite d'un enfant pour des raisons ignorées ;
- ☞ **Déclaration de sorties d'enfants reçue** : action par laquelle l'on signale une absence momentanée d'un enfant ;
- ☞ **Déclaration de sorties de femmes reçue** : action par laquelle l'on signale une absence momentanée d'une femme ;
- ☞ **Enfant déclaré en fugue reçu** : enfant en fuite pour des raisons ignorées reçu ;
- ☞ **Enfant déclaré sorti reçu** : enfant faisant l'objet de déclaration de sortie accueilli ;
- ☞ **Enfant égaré retrouvé** : enfant perdu retrouvé et conduit aux services de sécurité ;
- ☞ **Femme en difficulté reçue** : femme en détresse reçue dont la nature du problème n'est pas de la compétence des services de sécurité ;
- ☞ **Réquisition à personne qualifiée** : acte écrit par lequel l'on requiert la compétence d'une personne physique ou morale dans le cadre d'une enquête impliquant les mineur(e)s et les femmes ;
- ☞ **Sortie dissuasive** : action entreprise dans le but de prévenir la commission des infractions à la loi pénale impliquant les mineur(e)s et les femmes ;
- ☞ **Sortie pour contrôle** : action répressive menée sur la voie ou dans les lieux publics sur les questions de violation des droits des mineur(e)s et des femmes ;
- ☞ **Sortie pour sensibilisation** : opération de conscientisation des populations sur les droits des mineur(e)s et des femmes.

**Tableau 1 : Activités de police administrative**

Désignations	2016	2017	2018	2019	2020
Assistances aux autres administrations	1 606	2 098	1059	1 008	1 478
Déclarations de sorties d'enfants reçues	648	1 225	1978	1 334	1 963
Déclarations de sorties de femmes reçues	159	142	337	211	252
Déclarations d'enfants en fugue reçues	137	184	270	134	318
Enfants déclarés en fugue reçus	58	118	149	50	212
Enfants déclarés sortis reçus	187	351	651	438	616
Enfants égarés retrouvés	214	417	634	359	631
Femmes en difficulté reçues	236	186	977	537	1 009
Réquisitions à personne qualifiée	1 504	987	1479	997	778
Sorties dissuasives	1 536	1 802	3843	3 926	3 656
Sorties pour contrôles	1 424	1 755	8578	4 626	7 985
Sorties pour sensibilisation	377	1 439	1102	2 404	2 619
Autres	118	1	167	89	121
<b>National</b>	<b>8 204</b>	<b>10 705</b>	<b>21 224</b>	<b>16 113</b>	<b>21 638</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 2 : Nombre d'assistances aux autres administrations par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	987	51	44	102	321
Cascades	28	830	36	45	88
Centre	0	57	205	100	44
Centre-Est	435	0	224	288	160
Centre-Nord	1	20	48	6	10
Centre-Ouest	10	0	36	9	96
Centre-Sud	42	32	79	120	113
Est	44	32	105	100	112
Hauts-Bassins	17	461	38	43	207
Nord	0	13	38	45	2
Plateau-Central	13	520	15	6	52
Sahel	10	32	142	102	113
Sud-Ouest	19	50	49	42	160
<b>National</b>	<b>1 606</b>	<b>2 098</b>	<b>1 059</b>	<b>1 008</b>	<b>1 478</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 3 : Nombre de déclarations de sorties d'enfants reçues par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	24	93	110	135	158
Cascades	14	77	254	101	76
Centre	169	137	610	75	719
Centre-Est	129	75	172	171	120
Centre-Nord	3	79	78	123	58
Centre-Ouest	63	250	254	165	186
Centre-Sud	32	16	38	12	53
Est	26	63	151	75	136
Hauts-Bassins	81	181	77	175	152
Nord	2	105	77	101	67
Plateau-Central	21	18	42	123	65
Sahel	11	97	36	15	53
Sud-Ouest	73	34	79	63	120
<b>National</b>	<b>648</b>	<b>1 225</b>	<b>1 978</b>	<b>1 334</b>	<b>1 963</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 4 : Nombre de déclarations de sorties d'enfants reçues par région et par sexe**

Région	2016		2017		2018		2019		2020	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Boucle du Mouhoun	1	23	46	47	35	75	59	76	61	97
Cascades	9	5	32	45	79	175	32	69	27	49
Centre	45	124	51	86	239	371	36	39	223	496
Centre-Est	58	71	12	63	65	107	62	109	53	67
Centre-Nord	0	3	23	56	21	57	61	62	19	39
Centre-Ouest	23	40	104	146	79	175	54	111	59	127
Centre-Sud	12	20	8	8	17	21	4	8	25	28
Est	10	16	9	54	50	101	36	39	58	78
Hauts-Bassins	39	42	86	95	37	40	63	112	50	102
Nord	0	2	32	73	37	40	32	69	28	39
Plateau-Central	8	13	5	13	15	27	61	62	24	41
Sahel	5	6	48	49	24	12	13	2	25	28
Sud-Ouest	28	45	16	18	36	43	27	36	53	67
<b>National</b>	<b>238</b>	<b>410</b>	<b>472</b>	<b>753</b>	<b>734</b>	<b>1 244</b>	<b>540</b>	<b>794</b>	<b>705</b>	<b>1 258</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 5 : Nombre de déclarations de sorties de femmes reçues par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	26	23	17	35
Cascades	6	22	48	16	11
Centre	6	4	37	10	45
Centre-Est	79	18	42	24	21
Centre-Nord	0	9	23	25	5
Centre-Ouest	13	8	48	22	26
Centre-Sud	12	4	15	2	1
Est	7	4	19	10	23
Hauts-Bassins	8	13	26	23	28
Nord	0	9	26	16	12
Plateau-Central	3	2	7	25	23
Sahel	1	6	0	6	1
Sud-Ouest	24	17	23	15	21
<b>National</b>	<b>159</b>	<b>142</b>	<b>337</b>	<b>211</b>	<b>252</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 6 : Nombre de déclarations d'enfants en fugue reçues par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	23	3	13	28
Cascades	10	13	37	13	15
Centre	4	16	111	14	86
Centre-Est	76	2	5	4	25
Centre-Nord	0	4	20	8	21
Centre-Ouest	14	55	37	2	4
Centre-Sud	9	7	6	5	21
Est	2	4	11	14	27
Hauts-Bassins	17	29	15	21	14
Nord	1	16	15	13	30
Plateau-Central	0	0	3	8	1
Sahel	0	7	0	11	21
Sud-Ouest	4	8	7	8	25
<b>National</b>	<b>137</b>	<b>184</b>	<b>270</b>	<b>134</b>	<b>318</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 7 : Nombre de déclarations d'enfants en fugue reçues par région et par sexe**

Région	2016		2017		2018		2019		2020	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Boucle du Mouhoun	0	0	9	14	2	1	3	10	6	22
Cascades	7	3	8	5	13	24	5	8	2	13
Centre	1	3	6	10	71	40	10	4	35	51
Centre-Est	26	50	0	2	2	3	1	3	10	15
Centre-Nord	0	0	2	2	8	12	2	6	4	17
Centre-Ouest	4	10	17	38	13	24	2	0	4	0
Centre-Sud	4	5	3	4	3	3	1	4	7	14
Est	1	1	1	3	5	6	10	4	18	9
Hauts-Bassins	7	10	18	11	3	12	10	11	10	4
Nord	0	1	8	8	3	12	5	8	2	28
Plateau-Central	0	0	0	0	1	2	2	6	1	0
Sahel	0	0	3	4	0	0	7	4	7	14
Sud-Ouest	2	2	3	5	3	4	2	6	10	15
<b>National</b>	<b>52</b>	<b>85</b>	<b>78</b>	<b>106</b>	<b>127</b>	<b>143</b>	<b>60</b>	<b>74</b>	<b>116</b>	<b>202</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 8 : Nombre d'enfants déclarés en fugue reçus par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	17	3	5	8
Cascades	5	15	15	6	1
Centre	13	15	47	0	45
Centre-Est	9	0	1	3	10
Centre-Nord	0	3	12	1	5
Centre-Ouest	11	34	15	2	3
Centre-Sud	9	5	6	2	14
Est	2	7	6	0	21
Hauts-Bassins	6	8	13	17	56
Nord	0	11	13	6	18
Plateau-Central	0	1	2	1	7
Sahel	0	2	0	5	14
Sud-Ouest	3	0	16	2	10
<b>National</b>	<b>58</b>	<b>118</b>	<b>149</b>	<b>50</b>	<b>212</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 9 : Nombre d'enfants déclarés en fugue reçus par région et par sexe**

Région	2016		2017		2018		2019		2020	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Boucle du Mouhoun	0	0	7	10	1	2	2	3	0	8
Cascades	3	2	11	4	3	12	1	5	0	1
Centre	3	10	4	11	11	36	0	0	19	26
Centre-Est	6	3	0	0	0	1	1	2	9	1
Centre-Nord	0	0	2	1	4	8	1	0	2	3
Centre-Ouest	1	10	10	24	3	12	1	1	2	1
Centre-Sud	6	3	3	2	2	4	1	1	5	9
Est	0	2	1	6	2	4	0	0	12	9
Hauts-Bassins	4	2	2	6	4	9	8	9	20	36
Nord	0	0	2	9	4	9	1	5	8	10
Plateau-Central	0	0	0	1	1	1	1	0	5	2
Sahel	0	0	1	1	0	0	3	2	5	9
Sud-Ouest	3	0	0	0	4	12	0	2	9	1
<b>National</b>	<b>26</b>	<b>32</b>	<b>43</b>	<b>75</b>	<b>39</b>	<b>110</b>	<b>20</b>	<b>30</b>	<b>96</b>	<b>116</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 10 : Nombre d'enfants déclarés sortis reçus par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	2	16	10	36	61
Cascades	16	18	73	47	11
Centre	16	11	213	46	127
Centre-Est	26	48	7	17	32
Centre-Nord	3	33	28	40	38
Centre-Ouest	5	66	73	28	85
Centre-Sud	21	14	15	2	18
Est	10	10	83	46	34
Hauts-Bassins	36	6	34	60	74
Nord	2	83	34	47	59
Plateau-Central	2	1	47	40	27
Sahel	0	16	0	7	18
Sud-Ouest	48	29	34	22	32
<b>National</b>	<b>187</b>	<b>351</b>	<b>651</b>	<b>438</b>	<b>616</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 11 : Nombre d'enfants déclarés sortis reçus par région et par sexe**

Région	2016		2017		2018		2019		2020	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Boucle du Mouhoun	0	2	5	11	8	2	15	21	24	37
Cascades	10	6	9	9	24	49	18	29	4	7
Centre	6	10	4	7	93	120	27	19	46	81
Centre-Est	12	14	16	32	6	1	7	10	17	15
Centre-Nord	2	1	15	18	8	20	27	13	16	22
Centre-Ouest	2	3	29	37	24	49	13	15	42	43
Centre-Sud	14	7	7	7	11	4	0	2	9	9
Est	4	6	4	6	29	54	27	19	19	15
Hauts-Bassins	15	21	4	2	16	18	25	35	26	48
Nord	0	2	24	59	16	18	18	29	24	35
Plateau-Central	1	1	0	1	17	30	27	13	9	18
Sahel	0	0	6	10	0	0	6	1	9	9
Sud-Ouest	16	32	17	12	16	18	9	13	17	15
<b>National</b>	<b>82</b>	<b>105</b>	<b>140</b>	<b>211</b>	<b>268</b>	<b>383</b>	<b>219</b>	<b>219</b>	<b>262</b>	<b>354</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 12 : Nombre d'enfants égarés retrouvés par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	8	18	25	17	47
Cascades	19	22	34	25	28
Centre	31	66	350	39	221
Centre-Est	61	11	39	17	35
Centre-Nord	5	11	14	23	28
Centre-Ouest	14	23	34	33	41
Centre-Sud	14	2	19	5	27
Est	11	4	21	39	35
Hauts-Bassins	33	162	27	78	90
Nord	3	31	27	25	10
Plateau-Central	2	12	10	23	7
Sahel	5	30	5	15	27
Sud-Ouest	8	25	29	20	35
<b>National</b>	<b>214</b>	<b>417</b>	<b>634</b>	<b>359</b>	<b>631</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 13 : Nombre d'enfants égarés retrouvés par région et par sexe**

Région	2016		2017		2018		2019		2020	
	G	F	G	F	G	F	G	F	G	F
Boucle du Mouhoun	2	6	9	9	15	10	13	4	14	33
Cascades	9	10	13	9	17	17	13	12	9	19
Centre	22	9	27	39	177	173	22	17	98	123
Centre-Est	25	36	4	7	21	18	10	7	18	17
Centre-Nord	1	4	7	4	7	7	13	10	6	22
Centre-Ouest	6	8	8	15	17	17	10	23	17	24
Centre-Sud	7	7	1	1	13	6	2	3	13	14
Est	9	2	3	1	12	9	22	17	12	23
Hauts-Bassins	16	17	19	30	14	13	35	43	40	50
Nord	1	2	17	14	14	13	13	12	6	4
Plateau-Central	1	1	4	8	6	4	13	10	5	2
Sahel	2	3	29	1	3	2	9	6	13	14
Sud-Ouest	6	2	15	10	11	18	14	6	18	17
<b>National</b>	<b>107</b>	<b>107</b>	<b>156</b>	<b>148</b>	<b>327</b>	<b>307</b>	<b>189</b>	<b>170</b>	<b>269</b>	<b>362</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 14 : Nombre de femmes en difficulté reçues par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	29	56	37	105
Cascades	17	22	21	67	0
Centre	9	9	201	17	495
Centre-Est	106	3	302	144	20
Centre-Nord	0	7	25	15	35
Centre-Ouest	5	2	21	5	26
Centre-Sud	15	2	11	19	44
Est	59	13	248	17	48
Hauts-Bassins	0	7	39	90	133
Nord	13	57	39	67	29
Plateau-Central	0	4	4	15	10
Sahel	10	17	2	27	44
Sud-Ouest	2	14	8	17	20
<b>National</b>	<b>236</b>	<b>186</b>	<b>977</b>	<b>537</b>	<b>1 009</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 15 : Nombre de réquisitions à personne qualifiée par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	85	20	61	83	218
Cascades	118	8	1	14	32
Centre	82	49	0	53	160
Centre-Est	16	122	379	121	106
Centre-Nord	44	134	154	0	33
Centre-Ouest	63	307	1	80	39
Centre-Sud	46	0	29	140	91
Est	68	77	158	134	104
Hauts-Bassins	216	126	245	295	260
Nord	650	14	245	14	27
Plateau-Central	30	9	8	0	39
Sahel	28	80	62	0	80
Sud-Ouest	58	41	136	63	74
<b>National</b>	<b>1 504</b>	<b>987</b>	<b>1 479</b>	<b>997</b>	<b>1 263</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 16 : Nombre de sorties dissuasives par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	461	12	96	336	651
Cascades	6	802	71	31	70
Centre	10	0	342	782	107
Centre-Est	268	42	242	890	155
Centre-Nord	1	122	181	22	4
Centre-Ouest	242	0	71	96	483
Centre-Sud	292	56	74	489	492
Est	56	16	791	782	201
Hauts-Bassins	0	21	185	48	673
Nord	47	34	185	31	11
Plateau-Central	105	289	0	22	162
Sahel	46	264	1527	120	492
Sud-Ouest	2	144	78	277	155
<b>National</b>	<b>1 536</b>	<b>1 802</b>	<b>3 843</b>	<b>3 926</b>	<b>3 656</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 17 : Nombre de sorties pour contrôles par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	50	103	289	530
Cascades	8	72	376	12	571
Centre	15	0	316	905	43
Centre-Est	109	0	363	269	176
Centre-Nord	1	69	251	16	5
Centre-Ouest	157	0	376	78	91
Centre-Sud	208	414	2141	1507	619
Est	203	19	3368	905	657
Hauts-Bassins	9	0	327	73	4320
Nord	277	98	327	12	20
Plateau-Central	366	150	48	16	158
Sahel	68	863	496	152	619
Sud-Ouest	3	20	86	392	176
<b>National</b>	<b>1 424</b>	<b>1 755</b>	<b>8 578</b>	<b>4 626</b>	<b>7 985</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 18 : Nombre de sorties pour sensibilisation par région**

Région	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	2	11	125	394
Cascades	11	412	45	40	28
Centre	12	0	145	628	16
Centre-Est	122	110	155	201	71
Centre-Nord	1	12	32	72	5
Centre-Ouest	36	0	45	454	60
Centre-Sud	119	0	223	44	190
Est	14	7	205	628	131
Hauts-Bassins	8	0	30	47	1320
Nord	14	17	30	40	5
Plateau-Central	13	418	48	72	138
Sahel	20	460	104	34	190
Sud-Ouest	7	1	29	19	71
<b>National</b>	<b>377</b>	<b>1 439</b>	<b>1 102</b>	<b>2 404</b>	<b>2 619</b>

Source : DGESS/MSECU

### **III. POLICE JUDICIAIRE**

### III.1. Actes de police judiciaire

---

#### Définition des concepts

- ☞ **Assistance à huissier** : fait pour un Huissier de se faire assister par des agents de sécurité dans l'accomplissement de ses missions ;
- ☞ **Commission rogatoire** : acte par lequel un magistrat délègue ses pouvoirs à un autre magistrat ou à un officier de police judiciaire pour qu'il exécute à sa place un acte d'instruction ;
- ☞ **Instructions du parquet** : ce sont des instructions données par le Procureur général ou le Procureur du Faso à la police judiciaire.

**Tableau 19 : Nombre d'instructions de justice**

Désignation	2016		2017		2018		2019		2020	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Assistance à huissier	27	24	97	97	78	31	193	193	55	51
Commissions rogatoires	78	78	154	141	157	132	155	144	178	166
Instructions du parquet	1379	1317	3128	2966	2682	2352	3022	2909	3190	3082
Autres	165	165	32	32	106	103	153	152	139	115
<b>National</b>	<b>1 649</b>	<b>1 584</b>	<b>3 411</b>	<b>3 236</b>	<b>3 023</b>	<b>2618</b>	<b>3 523</b>	<b>3 398</b>	<b>3 562</b>	<b>3 414</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 20 : Nombre d'assistances à huissier par région reçues et exécutées**

Régions	2016		2017		2018		2019		2020	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	2	2	1	1	4	4
Cascades	3	3	28	28	4	3	0	0	5	3
Centre	8	5	0	0	57	11	7	7	9	9
Centre-Est	4	4	0	0	4	4	3	3	2	1
Centre-Nord	0	0	0	0	2	2	0	0	1	1
Centre-Ouest	0	0	0	0	2	2	2	2	11	11
Centre-Sud	5	5	0	0	3	3	167	167	6	6
Est	3	3	2	2	0	0	7	7	0	0
Hauts-Bassins	0	0	56	56	0	0	0	0	9	9
Nord	0	0	1	1	0	0	2	2	6	6
Plateau-Central	0	0	0	0	3	3	2	2	0	0
Sahel	0	0	10	10	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	4	4	0	0	1	1	2	2	2	1
<b>National</b>	<b>27</b>	<b>24</b>	<b>97</b>	<b>97</b>	<b>78</b>	<b>31</b>	<b>193</b>	<b>193</b>	<b>55</b>	<b>51</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 21 : Nombre de commissions rogatoires par région reçues et exécutées**

Régions	2016		2017		2018		2019		2020	
	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées	Reçues	Exécutées
Boucle du Mouhoun	10	10	5	5	5	5	27	27	29	28
Cascades	3	3	19	19	2	2	4	2	6	6
Centre	0	0	2	1	23	23	31	31	9	8
Centre-Est	51	51	16	16	31	22	11	10	8	8
Centre-Nord	0	0	2	2	5	4	7	4	8	5
Centre-Ouest	1	1	0	0	5	4	13	13	12	12
Centre-Sud	0	0	1	1	4	3	9	9	6	6
Est	9	9	20	20	25	25	31	31	66	64
Hauts-Bassins	1	1	34	29	21	15	7	4	9	8
Nord	1	1	18	18	6	5	2	2	6	6
Plateau-Central	2	2	17	17	2	2	2	2	2	2
Sahel	0	0	4	3	21	15	4	2	9	5
Sud-Ouest	0	0	16	10	7	7	7	7	8	8
<b>National</b>	<b>78</b>	<b>78</b>	<b>154</b>	<b>141</b>	<b>157</b>	<b>132</b>	<b>155</b>	<b>144</b>	<b>178</b>	<b>166</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 22 : Nombre d'instructions du parquet par région reçues et exécutées**

Régions	2016		2017		2018		2019		2020	
	Reçues	Exécutées								
Boucle du Mouhoun	80	80	93	82	179	171	193	193	312	306
Cascades	243	243	882	858	153	152	91	59	109	101
Centre	180	177	235	228	565	553	382	382	155	151
Centre-Est	146	146	89	89	368	352	142	137	217	216
Centre-Nord	0	0	76	67	194	194	209	209	93	88
Centre-Ouest	101	78	244	244	217	201	320	260	772	730
Centre-Sud	96	89	197	197	119	110	702	702	187	184
Est	300	287	347	346	163	154	372	372	562	548
Hauts-Bassins	34	34	130	113	126	79	209	209	155	151
Nord	48	48	335	335	351	218	136	134	187	184
Plateau-Central	50	34	360	288	90	60	136	134	138	132
Sahel	24	24	82	75	126	79	91	59	86	75
Sud-Ouest	77	77	58	44	31	29	49	49	217	216
<b>National</b>	<b>1 379</b>	<b>1 317</b>	<b>3 128</b>	<b>2 966</b>	<b>2 682</b>	<b>2 352</b>	<b>3 032</b>	<b>2 899</b>	<b>3 190</b>	<b>3 082</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 23 : Nombre d'instructions de justice reçues et exécutées par structure**

Structure	2016		2017		2018		2019		2020	
	Reçues	Exécutées								
Gendarmerie	581	524	1585	1861	1187	1014	1509	1444	2004	1868
Police	1068	1060	1826	1720	1836	1604	2014	1954	1558	1546
<b>National</b>	<b>1 649</b>	<b>1 584</b>	<b>3 411</b>	<b>3 581</b>	<b>3 023</b>	<b>2 618</b>	<b>3 523</b>	<b>3 398</b>	<b>3 562</b>	<b>3 414</b>

Source : DGESS/MSECU

## III.2. Crimes et délits

---

### Définition des concepts

- ☞ **Abandon de famille** : fait pour quiconque se rend coupable d'abandon moral, matériel ou affectif, en violation des obligations conjugales et des devoirs de secours et d'assistance.
- ☞ **Abandon moral, matériel ou affectif** : est qualifié d'abandon moral, matériel ou affectif, en violation des obligations conjugales et des devoirs de secours et d'assistance, sauf décision de justice, le fait, de délaisser, pour quelque motif que ce soit, son conjoint ou sa conjointe.  
  
Se rend également coupable d'abandon matériel, moral ou affectif, quiconque, pour les raisons évoquées à l'alinéa précédent, délaisse :
  - une femme en état de grossesse ou ménopausée, mariée selon les règles coutumières ou religieuses ou qui a eu une relation continue et stable avec son concubin ;
  - toute personne mariée selon les règles coutumières ou religieuses ou qui a eu une relation continue et stable avec son ou sa concubin(e) et dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique apparente ou connue de son auteur.
- ☞ **Abattage d'animaux sans nécessité** : Quiconque tue sans nécessité, l'un des animaux mentionnés à l'article 622-13 est puni
- ☞ **Abattage illégal d'arbres** : quiconque abat sans autorisation préalable un ou plusieurs arbres dans le domaine public.
- ☞ **Abus de blanc-seing** : fait pour quiconque, abusant d'un blanc-seing qui lui aurait été confié, écrit frauduleusement au-dessus une obligation ou une décharge ou tout autre acte pouvant compromettre la personne ou la fortune du signataire.
- ☞ **Abus de confiance** : fait pour quiconque détourne ou dissipe au préjudice d'autrui, des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque qui lui ont été remis et qu'il a acceptés à charge de les rendre, de les représenter ou d'en faire un usage déterminé.
- ☞ **Abus de faiblesse** : fait pour quiconque commet un abus de l'état d'ignorance ou de la situation de faiblesse, soit d'un mineur, soit d'une personne dont la particulière vulnérabilité due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de son auteur, soit d'une personne en état de sujétion psychologique ou physique résultant de l'exercice de pressions graves ou réitérées ou de techniques propres à altérer son jugement, pour conduire ce mineur ou cette personne à un acte ou à une abstention qui lui sont gravement préjudiciables.
- ☞ **Abus de stupéfiants et de substances psychotropes** : fait pour quiconque, de manière illicite, achète, détient ou cultive des plantes ou substances classées comme stupéfiants ou substances psychotropes,

dont la faible quantité permet de considérer qu'elles sont destinées à sa consommation personnelle.

- ☞ **Accusation de sorcellerie** : l'accusation de pratique de sorcellerie est toute imputation, à une ou plusieurs personnes, de faits d'ordre magique, abstrait, imaginaire, surnaturel ou paranormal qui ne peut être matériellement ou scientifiquement prouvée et qui est de nature à porter atteinte à l'honneur, à la réputation, à la sécurité ou à la vie de celles-ci.
- ☞ **Actes de grand banditisme** : les actes de grand banditisme s'entendent des vols caractérisés par l'usage d'armes quelconques, de toutes formes de violences sur les personnes ou de tous autres procédés mécaniques ou chimiques.
- ☞ **Administration de substances nuisibles à la santé** : quiconque cause à autrui une maladie ou une incapacité de travail personnel en lui administrant, de quelque manière que ce soit, sciemment mais sans intention de donner la mort, des substances nuisibles à la santé.
- ☞ **Adultère** : Constitue le délit d'adultère, le fait pour une personne mariée d'avoir des relations sexuelles avec une personne autre que son conjoint.
- ☞ **Aide au suicide d'autrui** : le fait de provoquer ou d'aider au suicide d'autrui.
- ☞ **Altération de données informatiques** : fait pour quiconque intentionnellement et sans droit, endommager, effacer, détériorer, altérer, modifier, ou supprimer des données informatiques.
- ☞ **Assassinat** : Tout meurtre commis avec préméditation ou guet-apens est qualifié assassinat.
- ☞ **Atteinte à l'intégrité de la vie privée d'autrui** : quiconque, au moyen d'un procédé quelconque, aura volontairement porté atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :
  - en captant, écoutant, enregistrant ou transmettant des paroles prononcées dans un lieu privé par une personne sans le consentement de celle-ci ;
  - en fixant, enregistrant ou transmettant sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.
- ☞ **Attentat à la pudeur** : Constitue un attentat à la pudeur tout acte de nature sexuelle contraire aux bonnes mœurs exercé directement et intentionnellement sur un mineur ou avec violence, contrainte ou surprise sur un adulte.
- ☞ **Avortement** : quiconque, par aliments, breuvages, médicaments, manœuvres, violences ou par tout autre moyen, procure ou tente de procurer l'avortement d'une femme enceinte ou supposée enceinte, qu'elle y ait consenti ou non.
- ☞ **Bigamie** : fait pour quiconque étant engagé dans les liens d'un mariage monogamique contracte un autre avant la dissolution de ce mariage.
- ☞ **Circulation de mineurs** : toute personne qui, gérant un établissement interdit aux mineurs de moins de dix-huit ans, les laisse y pénétrer.

- ☞ **Consommation de drogues à haut risque** : fait pour quiconque contrevient aux dispositions législatives et réglementaires concernant l'emploi ou la détention des drogues à haut risque à des fins de consommation personnelle.
- ☞ **Contrefaçon** : toute édition d'écrit, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production publiée au Burkina Faso ou à l'étranger, imprimée ou gravée en entier ou en partie, faite de mauvaise foi et au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété artistique ou littéraire.
- ☞ **Coupe de grains et de fourrages sans autorisation** : quiconque coupe des grains ou fourrages qu'il savait appartenir à autrui.
- ☞ **Coups et blessures involontaires** : quiconque cause à autrui par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation d'une loi ou d'un règlement, des blessures, coups, maladies entraînant une incapacité totale de travail de plus de trois mois.
- ☞ **Coups et Blessures Volontaires** : quiconque, volontairement, fait des blessures ou porte des coups, ou commet toutes autres violences ou voies de fait, s'il est résulté de ces violences une maladie ou une incapacité totale de travail personnel de plus de sept jours et de moins de vingt et un jours.
- ☞ **Crime de castration** : le fait pour quiconque se rend coupable du crime de castration.
- ☞ **Crimes contre l'humanité** : Constitue un crime contre l'humanité, le fait pour quiconque de commettre l'un quelconque des actes ci-après en exécution d'un plan concerté dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique lancée contre toute population civile :
  - le meurtre ;
  - l'extermination ;
  - la réduction en esclavage ;
  - la déportation ou transfert forcé de population ;
  - l'emprisonnement ou autre forme de privation grave de liberté physique en violation des dispositions fondamentales du droit international ;
  - la torture ;
  - le viol, l'esclavage sexuel, la prostitution forcée, la grossesse forcée, la stérilisation forcée ou toute autre forme de violence sexuelle de gravité comparable ;
  - la persécution de tout groupe ou de toute collectivité identifiable pour des motifs d'ordre politique, racial, national, ethnique, culturel, religieux ou sexiste, ou en fonction d'autres critères universellement reconnus comme inadmissibles en droit international ;
  - les disparitions forcées ;
  - le crime d'apartheid ;

- les autres actes inhumains de caractère analogue causant intentionnellement de grandes souffrances ou des atteintes graves à l'intégrité physique ou à la santé physique ou mentale.
- ☞ **Crimes de génocide** : Constitue un génocide, l'un quelconque des actes ci-après commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux ou un groupe déterminé à partir de tout autre critère arbitraire :
- le meurtre ;
  - l'atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale ;
  - la soumission intentionnelle à des conditions d'existence devant entraîner la destruction physique totale ou partielle du groupe ;
  - les mesures visant à entraver les naissances ;
  - le transfert forcé d'enfants.
- ☞ **Crimes de guerre** : on entend par crimes de guerre les infractions commises à l'encontre des personnes ou des biens lors d'un conflit armé international ou non international et en relation avec ce conflit, en violation des lois et coutumes de la guerre ou des conventions internationales applicables aux conflits armés.
- ☞ **Délit d'esclave sexuel** : le fait de conduire par la contrainte une fille ou une femme à se soumettre ou à s'adonner à diverses pratiques sexuelles.
- ☞ **Délit d'inceste** : le fait d'avoir des rapports sexuels avec ses ascendants ou descendants sans limitation de degré ou avec un frère ou une sœur germains, consanguins ou utérins.
- ☞ **Délits tendant à empêcher l'identification d'un enfant** : fait pour toute personne d'exclure du milieu familial une fille enceinte ou celle qui refuse un mariage forcé.
- ☞ **Dénonciation calomnieuse** : est calomnieuse la dénonciation intentionnellement mensongère d'un fait faux de nature à exposer celui qui en est l'objet à une sanction de l'autorité administrative ou de son employeur ou à des poursuites judiciaires.
- ☞ **Destruction volontaire de biens par l'usage de substances incendiaires** : fait pour quiconque volontairement détruit ou détériore un objet mobilier ou un bien immobilier appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive ou incendiaire, ou d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes.
- ☞ **Destruction volontaire de biens** : quiconque volontairement détruit ou détériore gravement un objet mobilier ou un bien immobilier appartenant à autrui.
- ☞ **Détournement d'aides sociales** : fait pour quiconque bénéficie de façon frauduleuse des prestations et aides sociales destinées à une personne âgée.
- ☞ **Dévastation** : fait pour quiconque dévaste des récoltes sur pied ou des plants venus naturellement ou faits de main d'homme.

- ☞ **Diffamation** : toute allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération des personnes ou du corps auquel le fait est imputé, est une diffamation.
- ☞ **Disparition forcée de personne** : l'arrestation, la détention, l'enlèvement ou toute autre forme de privation de liberté d'une personne ou d'un groupe de personnes, dans des conditions le soustrayant à la protection de la loi, par un ou plusieurs agents de l'Etat ou par une personne ou un groupe de personnes agissant avec l'autorisation, l'appui ou l'assentiment des autorités de l'Etat, qui refusent ensuite de reconnaître que ces personnes sont privées de liberté ou de révéler le sort qui leur est réservé ou l'endroit où elles se trouvent.
- ☞ **Dissimulation de drogues** : fait pour quiconque :
  - facilite par tout moyen frauduleux, la justification mensongère de l'origine des ressources ou des biens de l'auteur des infractions prévues par la présente section ;
  - apporte sciemment son concours à toute opération de placement, de conversion ou de dissimulation du produit ou reconvertit dans l'économie nationale les ressources acquises par la commission de ces infractions ;
  - acquiert, détient ou utilise des gains et ressources, sachant qu'ils proviennent d'une des infractions liées aux drogues et aux précurseurs.
- ☞ **Empoisonnement d'animaux** : fait pour quiconque empoisonne des animaux domestiques, apprivoisés ou tenus en captivité ou des poissons dans des étangs, lacs, rivières, viviers ou réservoirs.
- ☞ **Empoisonnement** : le fait d'attenter à la vie d'une personne par l'effet de substances qui peuvent donner la mort, de quelque manière que ces substances aient été employées ou administrées et quelles qu'en aient été les suites.
- ☞ **Enlèvement de mineurs** : fait pour quiconque par violences, menaces ou fraudes enlève ou fait enlever un mineur l'entraîne, le détourne ou le déplace ou le fait entraîner, détourner ou déplacer des lieux où il était mis par l'autorité ou à la direction desquels il était soumis ou confié.
- ☞ **Enlèvement/Séquestration** : quiconque, sans ordre des autorités constituées et hors les cas où la loi le permet ou l'ordonne, enlève, arrête, détient, séquestre une personne ou prêle en connaissance de cause un lieu pour détenir ou séquestrer une personne.
- ☞ **Entrave au fonctionnement d'un système informatique** : quiconque intentionnellement et sans droit, entrave ou fausse le fonctionnement d'un système informatique, par l'introduction, la transmission, l'endommagement, l'effacement, la détérioration, l'altération et la suppression de données informatiques.
- ☞ **Escroquerie** : Est coupable d'escroquerie quiconque, soit en faisant usage d'un faux nom ou d'une fausse qualité, soit en abusant d'une qualité vraie, soit en employant des manœuvres frauduleuses pour tromper une personne

physique ou morale et la déterminer ainsi, à son préjudice ou au préjudice d'autrui, à remettre des fonds, des valeurs, des données informatiques ou un bien quelconque, à fournir un service ou à consentir un acte opérant obligation ou décharge.

- ☞ **Exclusion du milieu familial à l'égard d'une fille enceinte oui qui refuse un mariage forcé** : toute personne coupable d'exclusion du milieu familial à l'égard d'une fille enceinte ou qui refuse un mariage forcé.
- ☞ **Exploitation de la mendicité d'autrui** : fait pour quiconque organise ou exploite la mendicité d'une personne, entraîne ou détourne une personne pour la livrer à la mendicité, exerce sur une personne une pression pour qu'elle mendie ou continue de le faire, se fait accompagner par un ou plusieurs jeunes enfants en vue d'en tirer directement ou indirectement un avantage financier, matériel ou tout autre avantage.
- ☞ **Exposition de mineur à la délinquance ou à la mendicité** : fait pour quiconque, ayant autorité sur un mineur, l'expose à la délinquance ou le livre à des individus qui l'incitent ou l'emploient à la mendicité.
- ☞ **Exposition ou délaissement d'enfants, d'incapables ou de personnes âgées** : fait pour quiconque expose ou fait exposer, délaisse ou fait délaisser en un lieu solitaire un enfant ou un incapable hors d'état de se protéger lui-même en raison de son état physique ou mental.
- ☞ **Fourniture à des mineurs d'inhalants chimiques toxiques** : fait pour quiconque, sciemment, fournit à un mineur l'un des inhalants chimiques toxiques figurant sur la liste établie par le ministre chargé de la santé.
- ☞ **Fréquentation des débits de boissons par les mineurs** : toute personne qui, gérant un établissement, sert de la boisson alcoolisée à un mineur de moins de dix-huit ans même accompagné par ses parents ou tuteurs.
- ☞ **Harcèlement sexuel** : Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui, soit porte atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, pour soi-même ou au profit d'un tiers.

- ☞ **Homicide involontaire** : le fait de causer par maladresse, imprudence, inattention, négligence ou inobservation d'une loi ou d'un règlement, la mort d'autrui constitue un homicide involontaire.
- ☞ **Homicide volontaire/meurtre** : L'homicide commis volontairement est qualifié meurtre.
- ☞ **Incendie volontaire** : quiconque volontairement met le feu à la brousse, à la forêt, aux bois, taillis ou aux récoltes sur pied ou coupées.
- ☞ **Incitation à la commission d'infractions sur les drogues** : fait pour quiconque par un moyen quelconque incite à commettre l'une des infractions prévues aux articles 381-1 à 383-1 de la présente loi, alors même que

cette incitation n'a pas été suivie d'effets, est puni des peines prévues pour l'infraction.

- ☞ **Incitation à la débauche par racolage** : fait pour quiconque, par gestes, paroles ou par tous autres moyens, procède publiquement au racolage de personnes de l'un ou de l'autre sexe en vue de les provoquer à la débauche.
- ☞ **Incitation à la mendicité** : fait pour quiconque, soit ouvertement, soit sous l'apparence d'une profession, incite ou emploie d'autres personnes à la mendicité.
- ☞ **Incitation à l'abandon d'un enfant né ou à naître en vue de son adoption** : quiconque, dans un but lucratif ou pour tout autre avantage, provoque ou incite les parents ou l'un d'eux à abandonner leur enfant né ou à naître ou apporte ou tente d'apporter son entremise pour faire recueillir ou adopter un enfant né ou à naître.
- ☞ **Incitation à l'avortement** : fait pour quiconque, par tout moyen de diffusion ou de publicité incite à l'avortement.
- ☞ **Incitation aux mutilations génitales féminines** : quiconque à travers son discours, propos ou écrit publics, encourage les mutilations génitales féminines.
- ☞ **Incitation de mineur à la débauche** : quiconque habituellement incite à la débauche ou favorise la corruption de mineurs de treize à dix-huit ans de l'un ou de l'autre sexe ou même occasionnellement de mineurs de moins de dix-huit ans.
- ☞ **Incitation de mineur à la délinquance/à quitter le domicile** : fait pour quiconque détermine un mineur à quitter le domicile de ses parents, tuteur ou patron ou favorise sa délinquance.
- ☞ **Infanticide** : L'infanticide est le meurtre ou l'assassinat d'un enfant nouveau-né.
- ☞ **Infractions liées aux drogues à haut risque** : fait pour quiconque contrevient aux dispositions législatives et réglementaires concernant la culture, la production, la transformation, l'importation, l'exportation, l'offre, la mise en vente, la distribution, le courtage, la vente, la livraison à quelque titre que ce soit, l'envoi, l'expédition, le transport international, l'achat et la détention des drogues à haut risque.
- ☞ **Infractions liées aux drogues à risque** : fait pour quiconque contrevient aux dispositions législatives et réglementaires concernant la culture, la production, la transformation, l'importation, l'exportation, l'offre, la mise en vente, la distribution, le courtage, la vente, la livraison à quelque titre que ce soit, l'envoi, l'expédition, le transport, l'achat et la détention des drogues à risque
- ☞ **Infractions liées aux précurseurs** : fait pour quiconque produit, fabrique, importe, exporte, transporte, offre, vend, distribue, livre à quelque titre que ce soit, expédie, achète, envoie ou détient des précurseurs, équipements et matériels, soit dans le but de les utiliser dans ou pour la culture, la production

ou la fabrication illicite des drogues, soit sachant que ces précurseurs, équipements ou matériels doivent être utilisés à de telles fins.

- ☞ **Injures** : toute expression outrageante, terme de mépris ou invective qui ne renferme l'imputation d'aucun fait, est une injure.
- ☞ **Interception frauduleuse de données informatiques** : fait pour quiconque intentionnellement et sans droit, intercepte, par des moyens techniques, des données informatiques, lors de transmissions non publiques, à destination, en provenance ou à l'intérieur d'un système informatique, y compris les émissions électromagnétiques provenant d'un système informatique transportant de telles données informatiques.
- ☞ **Interruption volontaire de grossesse** : l'interruption volontaire de grossesse peut à tout âge gestationnel être pratiquée si un médecin atteste après examens que le maintien de la grossesse met en péril la santé de la femme ou qu'il existe une forte probabilité que l'enfant à naître soit atteint d'une maladie ou d'une infirmité d'une particulière gravité reconnue comme incurable au moment du diagnostic.
- ☞ **Introduction de données informatiques sans autorisation dans un système informatique** : fait pour quiconque intentionnellement et sans droit, introduit directement ou indirectement des données informatiques dans un système informatique.
- ☞ **Intrusion dans un système informatique** : quiconque intentionnellement et sans droit accède à tout ou partie d'un système informatique.
- ☞ **Maltraitance d'enfants** : quiconque, volontairement, fait des blessures, porte des coups ou prive d'aliments ou de soins un enfant de moins de quinze ans au point de compromettre sa santé.
- ☞ **Manquements aux obligations légales dans la mise en œuvre et l'utilisation d'un système de traitement automatisé de données à caractère personnel** : le fait de procéder ou de faire procéder à un traitement automatisé d'informations nominatives sans qu'aient été respectées les formalités préalables à leur mise en œuvre prévues par la loi.
- ☞ **Mariage forcé** : fait pour quiconque contraint une personne au mariage.
- ☞ **Mauvais traitements infligés à une femme accusée de sorcellerie** : quiconque chasse, renvoie, rejette ou inflige des mauvais traitements à une fille ou à une femme accusée ou soupçonnée de sorcellerie.
- ☞ **Menaces de mort** : fait pour quiconque, menace de mort par écrit anonyme ou signé, image, symbole, emblème ou toute forme d'expression de la mort.
- ☞ **Menaces sous condition** : fait pour quiconque, par quelque moyen que ce soit, menace sous condition d'une atteinte aux personnes constituant une infraction que la loi réprime d'une peine criminelle.
- ☞ **Mendicité** : fait pour quiconque, ayant des moyens de subsistance ou étant en mesure de se les procurer par le travail, se livre à la mendicité en quelque lieu que ce soit
- ☞ **Mise en danger de la personne d'autrui** : le fait d'exposer, délibérément, autrui à la mort ou à des blessures.

- ☞ **Mutilations génitales féminines** : quiconque porte ou tente de porter atteinte à l'intégrité de l'organe génital féminin par ablation, par excision, par infibulation, par insensibilisation ou par tout autre moyen.
- ☞ **Non-assistance de personnes en danger** : quiconque sans risque pour lui ou pour les tiers, peut empêcher par son action personnelle soit un fait qualifié de crime, soit un délit contre l'intégrité corporelle d'une personne, s'abstient volontairement de le faire.
- ☞ **Non dénonciation de l'avortement et de l'IVG** : quiconque, à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, a connaissance de l'une des infractions, n'en informe pas les autorités judiciaires ou administratives compétentes.
- ☞ **Non représentation de mineur** : fait pour le père, la mère, ou toute autre personne qui ne représente pas un mineur à ceux qui ont le droit de le réclamer ou qui, même sans fraude ou violence, l'enlève, le détourne ou le fait enlever ou détourner des mains de ceux auxquels sa garde a été confiée, ou des lieux où ces derniers l'ont placé lorsqu'il a été statué sur sa garde une décision de justice exécutoire par provision ou définitive, ou par convention judiciairement homologuée.
- ☞ **Outrage public à la pudeur** : Constitue un outrage public à la pudeur toute exhibition sexuelle ou tout autre acte intentionnel contraire aux bonnes mœurs accompli publiquement ou dans un lieu privé accessible aux regards du public, susceptible d'offenser la pudeur et le sentiment moral des personnes qui en sont les témoins involontaires.
- ☞ **Parricide** : Est qualifié parricide le meurtre des père ou mère biologique ou adoptif ou de tout autre ascendant légitime ou biologique.
- ☞ **Pillage** : tout pillage, tout dégât de denrées ou marchandises, effets, propriétés mobilières commis en réunion ou en bande et à force ouverte est puni.
- ☞ **Pornographie mettant en scène les enfants** : Constitue l'infraction de pornographie enfantine, le fait pour toute personne :
  - d'offrir, d'accepter, de procurer ou de se procurer un enfant à des fins de pornographie telle que définie par la loi ;
  - de produire, de réaliser, de distribuer, de diffuser, d'importer, d'exporter, d'offrir, de commander, de vendre, d'acheter, de stocker, de posséder ou
  - de détenir par le biais d'un système informatique ou par tout autre support de la pornographie enfantine ;
  - d'exposer du matériel pornographique à un enfant pour le former aux activités sexuelles ;
  - d'utiliser Internet ou toute autre technologie informatique pour fabriquer, diffuser, acquérir, échanger des images ou matériels pornographiques mettant en scène des enfants ;
  - d'utiliser Internet ou toute autre technologie informatique pour attirer en ligne un enfant aux fins de pornographie ;

- d'utiliser Internet ou toute autre technologie informatique ou matériel pour visualiser des images pornographiques mettant en scène des enfants ;
- d'orienter vers du matériel pornographique mettant en scène des enfants ou de faciliter la possession ou le téléchargement de matériels pornographiques mettant en scène des enfants ;
- de s'abstenir de prendre des mesures pour empêcher la possession, la visualisation ou le téléchargement de matériels pornographiques mettant en scène des enfants ;
- de faciliter à un enfant l'accès à des images, des documents, du son ou une représentation à caractère pornographique ;
- de consulter habituellement ou en contrepartie du paiement d'un service de communication au public, en ligne mettant à disposition des images ou vidéos de pornographie infantine ;
- de faire, pour toute personne majeure, des propositions sexuelles à un enfant de moins de quinze ans ou à une personne se présentant comme telle en utilisant un moyen de communication électronique.

☞ **Pratiques assimilées à la torture:** les actes ou omissions constitutifs de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants qui ne sont pas des actes de torture tels que définis ci-dessus mais qui sont commis par un agent de l'Etat ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite, notamment l'arrestation et la détention arbitraires.

☞ **Prostitution des enfants :** Constitue l'infraction de prostitution des enfants, le fait d'offrir, d'accepter, de procurer ou de se procurer un enfant à des fins de prostitution.

☞ **Prostitution par racolage :** le fait, par tout moyen, y compris par une attitude même passive, de procéder publiquement au racolage d'autrui en vue de l'inciter à des relations sexuelles en échange d'une rémunération ou d'une promesse de rémunération.

☞ **Proxénétisme et pratiques assimilées :** Le proxénétisme est le fait, par quiconque, de quelque manière que ce soit :

- d'aider, d'assister ou de protéger la prostitution d'autrui ;
- de tirer profit de la prostitution d'autrui, d'en partager les produits ou de recevoir des subsides d'une personne se livrant habituellement à la prostitution ;
- d'embauche, d'entraîner ou de détourner une personne en vue de la prostitution ou d'exercer sur elle une pression pour qu'elle se prostitue ou continue à le faire.

☞ **Rapt :** le fait pour une personne d'enlever de force une femme ou une fille en vue de lui imposer le mariage ou une union sans son consentement.

☞ **Recel :** Le recel est le fait de dissimuler, de détenir ou de transmettre une chose ou des données informatiques, ou de faire office d'intermédiaire

afin de les transmettre, en sachant que cette chose ou ces données informatiques proviennent d'un crime ou d'un délit.

- ☞ **Séviçes ou tortures sexuels** : le fait d'introduire une substance dans les organes génitaux d'une femme ou d'une fille, ou d'appliquer un objet ou une substance sur les seins d'une femme ou d'une fille en vue de lui infliger des brûlures, des lésions ou des souffrances.
- ☞ **Stellionat** : Constitue un stellionat le fait de s'approprier, d'aliéner, de vendre, d'échanger, d'hypothéquer ou d'engager un immeuble dont on savait n'être pas propriétaire ou encore de le présenter à dessein comme non grevé d'hypothèque ou aliénable.
- ☞ **Tentative d'enlèvement de mineur** : fait pour quiconque, sans violence, menace ou fraude enlève ou tente d'enlever ou de détourner un mineur.
- ☞ **Torture** : tout acte ou omission par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins, notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de l'Etat ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite.
- ☞ **Trafic illicite de migrants** : fait pour toute personne ou groupe de personnes d'organiser le transport sur terre, sur mer ou par air, l'hébergement ou le transit de migrants sans satisfaire aux conditions légales de franchissement des frontières afin d'en tirer directement ou indirectement un avantage financier, matériel ou tout autre avantage et que le territoire national serve de zone d'origine, de transit ou de destination.
- ☞ **Traite de personnes et pratiques assimilées** : la traite des personnes désigne le recrutement, le transport, l'hébergement ou l'accueil de personnes, par le recours à la menace ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou par l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre aux fins d'exploitation.
- ☞ **Transmission volontaire du VIH à une personne** : quiconque, sciemment, transmet ou tente de transmettre par quelque moyen que ce soit le VIH à toute autre personne.
- ☞ **Usure** : Constitue un prêt usuraire, tout prêt ou toute convention dissimulant un prêt d'argent consenti, en toute matière, à un taux effectif global d'intérêt excédant à la date de sa stipulation, le taux de l'usure.
- ☞ **Utilisation de mineurs de moins de six ans par les parents à des fins de mendicité** : le fait par les père et mère de famille de maintenir un enfant de moins de six ans sur la voie publique ou dans un espace affecté

au transport collectif de voyageurs, dans le but de solliciter la générosité des passants.

☞ **Vente d'enfants** : Constitue l'infraction de vente d'enfants :

- le fait d'offrir, de remettre ou d'accepter un enfant, quel que soit le moyen utilisé, aux fins de l'exploiter, de transférer les organes de l'enfant à titre onéreux, de soumettre l'enfant au travail forcé ;
- le fait d'obtenir indûment, en tant qu'intermédiaire, le consentement à l'adoption d'un enfant, en contrepartie d'une rémunération ou toute autre forme d'avantage.

☞ **Viol** : Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise constitue un viol.

☞ **Violation de domicile** : quiconque, par fraude ou à l'aide de menaces ou de violences contre les personnes ou les choses, s'introduit ou tente de s'introduire dans le domicile d'autrui.

☞ **Violation de secret** : la révélation d'une information à caractère secret par une personne qui en est dépositaire soit par état ou par profession, soit en raison d'une fonction ou d'une mission temporaire.

☞ **Violences familiales** : Les violences familiales sont celles exercées dans le cadre d'une relation entre conjoints, concubins ou entre ascendants et descendants qui s'expriment par des agressions physiques, psychologiques, sexuelles, économiques et spirituelles telles :

- les coups et blessures volontaires ;
- les viols ;
- les privations d'aliments ou de soins ;
- les confiscations de pièces d'état civil servant à l'identification de la personne ;
- les atteintes aux droits de propriété ;
- les violations graves des dispositions relatives aux droits de la famille ;
- les atteintes à la liberté de travail et de croyance.

☞ **Violences morales et psychologiques** : constituent des violences morales et psychologiques envers une fille ou une femme :

- tout propos ou attitude, accompagné ou non d'agression physique, dont l'objectif est de porter atteinte à l'amour propre de la femme ou de la fille, de la dénigrer et réduisant la victime à un état d'impuissance ou de soumission ;
- les gestes, paroles, écrits, par lesquels on signifie une intention indécente ou malveillante ou une volonté manifeste de causer des dommages matériels, de blesser ou de tuer la femme ou la fille ;
- l'atteinte aux droits de la santé sexuelle et de la santé de la reproduction de la femme ou de la jeune fille, la limitation de la

jouissance de ces droits, au moyen de la contrainte, du chantage, de la corruption ou de la manipulation, notamment l'interdiction d'utiliser des méthodes contraceptives ;

- la répudiation ou les mauvais traitements infligés à une femme qui accouche d'un enfant de sexe non désiré par son époux ;
- les mauvais traitements infligés aux femmes stériles ; l'interdiction sans motifs tirés de l'intérêt ou de la stabilité du ménage, de rendre visite à ses parents ou de recevoir leurs visites ;
- l'interdiction sans raison fondée d'exercer une profession, de pratiquer une activité génératrice de revenus, une activité associative et politique ;
- le traitement inégalitaire des épouses dans le cadre d'un mariage polygamique.

- ☞ **Violences ou Voies de fait** : quiconque, volontairement, fait des blessures ou porte des coups, ou commet toutes autres violences ou voies de fait, s'il est résulté de ces violences une maladie ou une incapacité totale de travail personnel de plus de sept jours et de moins de vingt et un jours.
- ☞ **Vol et vandalisme sur les infrastructures de communication électronique** : fait pour quiconque commet sciemment un acte de vol ou de vandalisme sur les infrastructures de communications électroniques.
- ☞ **Vol** : Est coupable de vol, quiconque soustrait frauduleusement une chose appartenant à autrui.

### III.2.1 Auteurs

**Tableau 24 : Nombre de cas par type d'infractions<sup>1</sup>**

<b>Infractions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
corruption et infractions assimilées	-	-	-	-	27
crimes et délit contre la sureté de l'état	13	0	5	3	9
crimes et délits commis par les particuliers et contre l'ordre public	-	-	-	-	-
crimes et délits contre la constitution et les libertés publiques	-	-	-	-	0
crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs	430	340	575	349	717
crimes et délits contre la sécurité publique	52	75	280	89	53
crimes et délits contre les biens	-	-	-	-	2 463
crimes et délits contre les personnes	-	-	-	-	2 766
crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues	-	-	-	-	52
crimes internationaux	-	-	-	-	0
des crimes et délits a la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux	-	-	-	-	28
des crimes et délits en matière informatique et au moyen des technologies de l'information et de la communication	-	-	-	-	346
<b>National</b>	-	-	-	-	<b>6 465</b>

Source : DGESS/MSECU

#### III.2.1.1 Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs

**Tableau 25 : Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs**

<b>Infractions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Abandon de famille	41	81	79	53	34
Abandon moral, matériel ou affectif	-	-	-	-	10
Abus de faiblesse	-	-	-	-	0
Adultère	8	9	9	10	11
Attentat à la pudeur	4	11	11	14	12
Bigamie	-	-	-	-	0
Circulation de mineurs	-	-	-	-	0
Délit d'inceste	0	0	6	0	0
Délits relatif à l'identification d'un enfant	-	-	-	-	0
Détournement d'aides sociales	-	-	-	-	1
Enlèvement de mineurs	73	192	184	124	162
Exclusion du milieu familial à l'égard d'une fille	-	-	-	-	0
Exposition ou délaisement d'enfants, d'incapables ou de personnes âgées	22	26	10	22	21
Fréquentation des débits de boissons par les mineurs	-	-	-	-	36
Harcèlement sexuel	38	16	16	27	40
Incitation à la débauche par racolage	-	-	-	-	0
Incitation de mineur à la débauche	9	8	3	6	0
Maltraitance d'enfants	37	50	69	27	21

<sup>1</sup> Nouvelle catégorisation suivant le code pénal

<b>Infractions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Mariage forcé	30	27	86	20	16
Non représentation de mineur	-	-	-	-	0
Outrage public à la pudeur	0	7	1	6	6
Pornographie mettant en scène les enfants	-	-	-	-	0
Prostitution des enfants	-	-	-	-	4
Prostitution par racolage	44	15	28	0	50
Proxénétisme et pratiques assimilées	19	9	12	43	19
Tentative d'attentat à la pudeur	-	-	-	-	0
Tentative d'enlèvement de mineur	10	2	28	0	2
Tentative d'outrage public à la pudeur	-	-	-	-	0
Vente d'enfants	-	-	-	-	0
Viol	65	68	150	43	225
Violences familiales	-	-	-	-	1
Autres					46
<b>National</b>					<b>717</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 26 : Nombre de cas d'adultère par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	1	1	0	1	7
Cascades	0	3	0	1	1
Centre	0	0	2	0	0
Centre-Est	0	2	1	0	1
Centre-Nord	0	0	1	3	1
Centre-Ouest	0	1	0	0	1
Centre-Sud	6	2	1	0	0
Est	0	0	0	2	0
Hauts-Bassins	0	0	0	3	0
Nord	1	0	4	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>11</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 27 : Nombre de cas d'attentat à la pudeur par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	0	0	1	2	0
Cascades	0	7	0	0	0
Centre	0	0	2	0	2
Centre-Est	0	0	1	1	0
Centre-Nord	0	0	0	8	9
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	2	0	0
Hauts-Bassins	4	3	1	0	1
Nord	0	0	1	3	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	1	3	0	0
<b>National</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>11</b>	<b>14</b>	<b>12</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 28 : Détournement d'aides sociales**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	1
Hauts-Bassins	0
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>1</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 29 : Nombre de cas d'enlèvement par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	2	24	30	14	13
Cascades	0	20	10	3	15
Centre	3	2	43	2	2
Centre-Est	0	21	52	4	0
Centre-Nord	0	2	0	23	16
Centre-Ouest	0	0	16	8	15
Centre-Sud	9	3	5	2	0
Est	27	36	33	18	6
Hauts-Bassins	27	73	70	25	93
Nord	4	5	18	10	0
Plateau-Central	0	1	0	8	0
Sahel	1	1	1	2	0
Sud-Ouest	0	4	6	4	2
<b>National</b>	<b>73</b>	<b>192</b>	<b>284</b>	<b>123</b>	<b>162</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 30 : Nombre de cas d'exposition ou de délaissement d'enfants ou d'incapables par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	2	0
Cascades	0	0	0	1	0
Centre	17	15	2	14	14
Centre-Est	0	0	1	0	0
Centre-Nord	0	0	0	3	3
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	2	0	0	0
Est	2	0	0	0	0
Hauts-Bassins	2	7	2	2	3
Nord	1	0	3	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	1
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	2	2	0	0
<b>National</b>	<b>22</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>22</b>	<b>21</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 31 : Nombre de cas de fréquentations des débits de boissons par les mineurs**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	26
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	2
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	8
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>36</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 32 : Nombre de cas de harcèlement sexuel par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	7	0	1	0	5
Centre	3	0	11	5	5
Centre-Est	19	0	4	0	0
Centre-Nord	0	0	0	3	2
Centre-Ouest	0	0	0	0	5
Centre-Sud	7	0	0	2	0
Est	0	0	0	1	0
Hauts-Bassins	1	0	0	9	23
Nord	1	0	0	2	0
Plateau-Central	0	8	0	0	0
Sahel	0	8	0	2	0
Sud-Ouest	0	0	0	3	0
<b>National</b>	<b>38</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>27</b>	<b>40</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 33 : Nombre de cas d'incitation de mineur(e)s à la débauche**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	1	0
Cascades	8	8	0	1	0
Centre	0	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	4	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	1	0	0	0	0
Nord	0	0	3	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>0</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 34 : Nombre de cas de maltraitance par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	1	2	3	0	0
Cascades	0	17	1	1	3
Centre	11	7	30	17	10
Centre-Est	0	11	9	5	1
Centre-Nord	0	0	2	2	0
Centre-Ouest	0	0	2	0	3
Centre-Sud	10	0	1	0	0
Est	2	0	2	0	0
Hauts-Bassins	13	12	10	2	2
Nord	0	0	8	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	1
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	1	1	0	1
<b>National</b>	<b>37</b>	<b>50</b>	<b>69</b>	<b>27</b>	<b>21</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 35 : Nombre de cas de mariage forcé par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	6	13
Cascades	0	3	0	0	0
Centre	0	0	33	0	0
Centre-Est	17	0	3	0	0
Centre-Nord	0	0	6	12	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	1	0	1	0	0
Hauts-Bassins	5	3	8	2	3
Nord	0	20	35	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	7	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>30</b>	<b>27</b>	<b>86</b>	<b>20</b>	<b>13</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 36 : Nombre de cas d'outrage public aux bonnes mœurs par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	1	0
Cascades	0	0	0	1	0
Centre	0	0	0	1	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	3	4
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	1
Hauts-Bassins	0	5	0	0	1
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	1	0	0	0
Sahel	0	1	1	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>0</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 37 : Nombre de cas de prostitution des enfants**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	3
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>3</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 38 : Nombre de cas de prostitution par racolage par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	15	0	13	0	50
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	17	0	0	0	0
Hauts-Bassins	12	15	15	0	0
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>44</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>50</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 39 : Nombre de cas d'avortement par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	0	1
Cascades	0	0	0	1	0
Centre	3	2	27	13	4
Centre-Est	26	9	8	2	2
Centre-Nord	0	1	0	4	4
Centre-Ouest	1	0	1	1	0
Centre-Sud	0	0	0	0	1
Est	0	0	3	0	0
Hauts-Bassins	1	0	1	0	1
Nord	1	0	0	0	1
Plateau-Central	0	0	2	1	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	2	5	1	2	1
<b>National</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>43</b>	<b>24</b>	<b>15</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 40 : Nombre de cas de proxénétisme par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	2	0	1	1
Cascades	7	6	0	0	0
Centre	11	1	0	15	1
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	15	15
Centre-Ouest	0	0	0	1	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	0	0	0
Nord	1	0	0	8	0
Plateau-Central	0	0	0	1	2
Sahel	0	0	1	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	2	0
<b>National</b>	<b>19</b>	<b>9</b>	<b>1</b>	<b>43</b>	<b>19</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 41 : Nombre de cas de tentative d'enlèvement par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	2	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	2	1	0	0
Centre-Sud	0	0	1	0	0
Est	2	0	0	0	0
Hauts-Bassins	3	0	25	0	2
Nord	3	0	1	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>2</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 42 : Nombre de cas de viol par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	7	13	0	22
Cascades	16	3	12	5	5
Centre	3	4	63	7	47
Centre-Est	8	1	5	3	9
Centre-Nord	0	0	6	8	8
Centre-Ouest	0	0	7	0	5
Centre-Sud	10	0	8	1	0
Est	2	1	2	3	3
Hauts-Bassins	20	44	21	11	58
Nord	1	2	8	4	0
Plateau-Central	0	3	1	0	0
Sahel	1	3	0	1	64
Sud-Ouest	4	0	4	0	4
<b>National</b>	<b>65</b>	<b>68</b>	<b>150</b>	<b>43</b>	<b>225</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 43 : Nombre de cas de violences familiales par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	1
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	0
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>1</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 44 : Récapitulatif 2020**

Infractions	Auteurs				Arme/moyen utilisé					GAV			déférés			relaxés			référés		
	Cas	G	F	Fa	Burkinabè	A/G	A/P	A/B	Autres	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Abandon de famille	34	1	6	29	33	0	0	0	5	0	0	3	0	0	0	1	2	2	0	2	5
Abandon moral, matériel ou affectif	10	0	1	9	10	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	9
Abus de faiblesse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adultère	11	2	2	7	11	0	0	0	9	2	0	1	2	0	0	0	0	1	0	0	0
Attentat à la pudeur	12	13	1	2	15	0	0	0	5	11	1	2	3	0	1	8	1	1	0	0	0
Bigamie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Circulation de mineurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délit d'inceste	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délits relatif à l'identification d'un enfant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Détournement d'aides sociales	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enlèvement de mineurs	162	109	32	30	155	0	0	1	52	31	0	4	20	0	10	77	20	8	3	10	1
Exclusion du milieu familial à l'égard d'une fille	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exposition ou délaissement d'enfants, d'incapables ou de personnes âgées	21	1	3	20	24	0	0	0	6	1	3	1	0	0	2	1	2	1	0	1	1
Fréquentation des débits de boissons par les mineurs	36	44	31	0	65	0	0	0	26	0	0	0	0	0	0	32	15	0	10	16	0
Harcèlement sexuel	40	36	5	0	41	0	0	0	10	13	5	0	1	0	0	35	5	0	0	0	0
Incitation à la débauche par racolage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incitation de mineur à la débauche	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Maltraitance d'enfants	21	0	0	23	22	0	0	0	20	0	0	15	0	0	2	0	0	14	0	0	0
Mariage forcé	16	3	0	13	16	0	0	0	13	0	0	7	0	0	0	3	0	0	0	0	13
Non représentation de mineur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Outrage public à la pudeur	6	4	2	1	7	0	0	0	1	4	1	1	0	0	0	4	1	1	0	0	0
Pornographie mettant en scène les enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prostitution des enfants	4	0	4	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0
Prostitution par racolage	50	0	12	38	10	0	0	0	0	0	12	33	0	0	0	0	12	33	0	0	0
Proxénétisme et pratiques assimilées	19	0	11	18	17	0	0	0	3	0	9	14	0	0	0	0	1	2	0	8	12
Tentative d'attentat à la pudeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tentative d'enlèvement de mineur	2	2	0	0	2	0	0	0	2	1	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Tentative d'outrage public à la pudeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Infractions	Auteurs				Arme/moyen utilisé					GAV			déférés			relaxés			référés		
	Cas	G	F	Fa	Burkinabè	A/G	A/P	A/B	Autres	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Vente d'enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Viol	225	222	4	10	226	0	3	5	43	113	0	6	104	0	2	54	0	4	9	0	0
Violences familiales	1	1	0	0	1	0	0	0	1	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Autres	46	38	13	19	65	0	0	1	47	25	0	1	0	0	2	10	0	2	20	0	0
<b>National</b>	<b>717</b>	<b>476</b>	<b>127</b>	<b>220</b>	<b>722</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>248</b>	<b>202</b>	<b>32</b>	<b>88</b>	<b>130</b>	<b>0</b>	<b>19</b>	<b>228</b>	<b>63</b>	<b>69</b>	<b>42</b>	<b>38</b>	<b>41</b>

Source : DGESS/MSECU

### III.2.1.2 Corruption et infractions assimilées

**Tableau 45 : corruption et infractions assimilées**

<b>Infractions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Abus d'autorité	0	0	0	0	0
Abus de fonction	-	-	-	-	0
Blanchiment du produit de crime	0	0	5	0	0
Concussion	0	0	0	0	0
Corruption	0	0	0	0	0
Défaut ou fausse déclaration d'intérêt ou de patrimoine	-	-	-	-	0
Délit d'apparence	-	-	-	-	0
Délit d'initié	-	-	-	-	0
Délit relatifs à la tenue des actes d'associations	-	-	-	-	0
Délit relatifs à la tenue des actes d'état civil	-	-	-	-	4
Dénonciation calomnieuse	-	-	-	-	12
Détournement de biens publics	1	1	0	2	0
Enrichissement illicite	0	0	5	0	0
Fraude électorale	-	-	-	-	8
Non dénonciation de crime ou délit	-	-	-	-	0
Recel du produit de crime	-	-	-	-	2
Soustraction de biens par un agent public (soustraction, destruction, dissipation)	-	-	-	-	0
Trafic d'influence	0	0	0	0	1
Usage illicite de biens publics	-	-	-	-	0
Autres					0
<b>National</b>					<b>27</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 46 : Nombre de cas de délits relatifs à la tenue des actes d'état civil par région**

<b>Régions</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	0
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	4
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>4</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 47 : Nombre de cas de dénonciation calomnieuse par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	1
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	22
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>23</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 48 : Nombre de cas de détournement de biens publics par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	1	0	0	0
Centre	0	0	0	2	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	1	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	0	0	1
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	22
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>23</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 49 : Nombre de cas de fraude électorale par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	2
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	2
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	3
Nord	0
Plateau-Central	1
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>8</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 50 : Nombre de cas de recel du produit de crime par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	2
Hauts-Bassins	0
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>2</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 51 : Récapitulatif 2020**

Infractions	Auteurs				Burkinabè	Arme/moyen utilisé				GAV			déférés			relaxés			référés		
	Cas	G	F	Fa		A/G	A/P	A/B	Autres	G	F	Fa									
Abus d'autorité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abus de fonction	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blanchiment du produit de crime	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Concussion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Corruption	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Défaut ou fausse déclaration d'intérêt ou de patrimoine	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délit d'apparence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délit d'initié	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délit relatifs à la tenue des actes d'associations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délit relatifs à la tenue des actes d'état civil	4	4	0	0	4	0	0	0	0	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Dénonciation calomnieuse	12	4	1	7	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Détournement de biens publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Enrichissement illicite	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fraude électorale	8	2	0	7	9	0	0	0	0	6	2	0	6	1	0	6	0	1	0	0	0
Non dénonciation de crime ou délit	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recel du produit de crime	2	2	0	0	2	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Soustraction de biens par un agent public (soustraction, destruction, dissipation)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trafic d'influence	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Usage illicite de biens publics	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>27</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>15</b>	<b>28</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>

Source : DGESS/MSECU

### III.2.1.3 Crimes et délits contre les biens

**Tableau 52 : Crimes et délits contre les biens**

<b>Infractions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Abattage d'animaux sans nécessité	-	-	-	-	6
Abattage illégal d'arbres	-	-	-	-	0
Abus de blanc-seing	-	-	-	-	8
Abus de confiance	480	249	706	207	534
Actes de grand banditisme / vol qualifié	46	87	522	77	15
Contrefaçon	-	-	-	-	0
Coupe de grains et de fourrages sans autorisation	-	-	-	-	0
Destruction volontaire de biens	22	132	62	31	160
Destruction volontaire de biens par l'usage de substances incendiaires	-	-	-	-	1
Dévastation	-	-	-	-	0
Empoisonnement d'animaux	-	-	-	-	3
Escroquerie	101	127	271	95	245
Incendie volontaire	0	14	26	10	17
Pillage	-	-	-	-	0
Recel	52	52	80	8	17
Stellionat	4	2	33	9	18
Usure	0	0	0	0	0
Vol	812	700	2 262	641	1 439
<b>National</b>	-	-	-	-	<b>2 463</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 53 : Nombre de cas d'abus de confiance par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	6	2	28	12	9
Cascades	72	10	22	9	107
Centre	16	8	356	5	72
Centre-Est	231	61	66	7	6
Centre-Nord	3	8	23	16	10
Centre-Ouest	2	15	23	1	107
Centre-Sud	8	15	11	8	0
Est	47	9	53	23	65
Hauts-Bassins	42	96	76	81	76
Nord	3	8	7	24	0
Plateau-Central	6	0	14	1	2
Sahel	26	0	13	8	59
Sud-Ouest	18	17	14	12	21
<b>National</b>	<b>480</b>	<b>249</b>	<b>706</b>	<b>207</b>	<b>534</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 54 : Nombre de cas de vol qualifié par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	6	21	13	0
Cascades	24	0	2	0	0
Centre	3	0	314	7	4
Centre-Est	0	10	42	1	0
Centre-Nord	0	0	1	0	0
Centre-Ouest	0	3	4	6	0
Centre-Sud	0	8	8	2	0
Est	6	2	45	11	0
Hauts-Bassins	10	10	14	22	7
Nord	1	32	12	6	0
Plateau-Central	0	3	25	6	0
Sahel	2	3	25	2	0
Sud-Ouest	0	10	9	1	4
<b>National</b>	<b>46</b>	<b>87</b>	<b>522</b>	<b>77</b>	<b>15</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 55 : Nombre de cas de destruction volontaire de biens par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	1	1	3	11	9
Cascades	3	2	15	6	4
Centre	5	4	123	5	98
Centre-Est	11	6	13	3	2
Centre-Nord	0	2	5	25	11
Centre-Ouest	1	1	6	5	4
Centre-Sud	0	1	2	0	1
Est	0	3	3	13	18
Hauts-Bassins	1	110	23	13	11
Nord	0	1	6	1	1
Plateau-Central	0	0	3	5	0
Sahel	0	0	3	0	0
Sud-Ouest	0	1	14	9	1
<b>National</b>	<b>22</b>	<b>132</b>	<b>219</b>	<b>96</b>	<b>160</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 56 : Nombre de cas d'escroquerie par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	2	0	5	1	7
Cascades	12	3	19	6	40
Centre	7	3	139	0	94
Centre-Est	38	30	15	3	3
Centre-Nord	0	0	8	3	3
Centre-Ouest	0	0	6	2	40
Centre-Sud	14	7	15	13	3
Est	11	0	20	5	7
Hauts-Bassins	16	59	14	26	24
Nord	0	7	13	14	3
Plateau-Central	0	3	7	2	0
Sahel	1	3	4	13	13
Sud-Ouest	0	12	6	7	8
<b>National</b>	<b>101</b>	<b>127</b>	<b>271</b>	<b>95</b>	<b>245</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 57 : Nombre de cas d'incendie volontaire par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	2	0	4
Cascades	0	0	1	0	0
Centre	0	1	7	2	0
Centre-Est	0	2	4	1	0
Centre-Nord	0	0	4	0	1
Centre-Ouest	0	1	0	0	0
Centre-Sud	0	0	1	0	0
Est	0	4	2	2	3
Hauts-Bassins	0	1	4	0	8
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	1	0	0	0
Sahel	0	1	0	0	0
Sud-Ouest	0	2	1	5	1
<b>National</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>26</b>	<b>10</b>	<b>17</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 58 : Nombre de cas de recel de chose par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	2	1	0
Cascades	0	0	1	0	3
Centre	0	13	28	0	7
Centre-Est	23	3	4	0	0
Centre-Nord	0	0	3	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	3
Centre-Sud	0	0	0	1	0
Est	0	0	2	0	0
Hauts-Bassins	29	34	33	5	3
Nord	0	0	3	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	1	0
Sud-Ouest	0	1	4	0	1
<b>National</b>	<b>52</b>	<b>52</b>	<b>80</b>	<b>8</b>	<b>17</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 59 : Nombre de cas de stellionat par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	1	0	1
Cascades	0	0	1	0	4
Centre	0	0	22	0	0
Centre-Est	0	0	1	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	4
Centre-Ouest	0	0	0	0	4
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	4	0	4	1	0
Hauts-Bassins	0	0	1	8	5
Nord	0	0	1	0	0
Plateau-Central	0	1	1	0	0
Sahel	0	1	1	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>33</b>	<b>9</b>	<b>18</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 60 : Nombre de cas de vol par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	5	16	72	152	175
Cascades	175	32	66	14	312
Centre	71	23	1372	35	216
Centre-Est	102	47	121	20	20
Centre-Nord	4	22	14	12	20
Centre-Ouest	22	20	44	16	312
Centre-Sud	35	19	21	43	11
Est	37	14	52	17	104
Hauts-Bassins	242	346	186	138	190
Nord	60	69	83	58	11
Plateau-Central	2	18	64	16	3
Sahel	15	18	75	43	14
Sud-Ouest	42	56	92	77	51
<b>National</b>	<b>812</b>	<b>700</b>	<b>2 262</b>	<b>641</b>	<b>1 439</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 61 : Récapitulatif 2020**

	Auteurs				Arme/moyen utilisé					GAV			déférés			relaxés			référés		
	Cas	G	F	Fa	Burkinabè	A/G	A/P	A/B	Autres	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Abattage d'animaux sans nécessité	6	7	0	0	7	9	0	11	1	7	0	0	3	0	0	4	0	0	0	0	0
Abattage illégal d'arbres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abus de blanc-seing	8	0	0	8	8	0	0	0	8	0	0	8	0	0	0	0	0	8	0	4	0
Abus de confiance	534	329	36	181	522	0	0	0	289	258	31	109	181	18	20	79	13	84	0	0	11
Actes de grand banditisme	15	17	0	0	17	10	0	4	2	17	0	0	17	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrefaçon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coupe de grains et de fourrages sans autorisation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Destruction volontaire de biens	160	118	2	45	159	0	0	1	53	44	1	23	15	0	8	40	1	17	4	0	0
Destruction volontaire de biens par l'usage de substances incendiaires	1	1	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dévastation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Empoisonnement d'animaux	3	5	0	1	6	0	0	0	1	5	0	1	1	0	0	4	0	1	0	0	0
Escroquerie	245	107	19	120	225	0	0	0	104	97	19	94	75	12	11	22	7	83	0	0	0
Incendie volontaire	17	10	2	5	17	0	0	0	9	9	2	4	2	2	4	8	0	0	0	0	0
Pillage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Recel	17	9	0	8	17	0	0	0	7	9	0	8	9	0	2	0	0	6	0	0	0
Stellionat	18	10	0	8	18	0	0	0	9	10	0	1	0	0	1	10	0	5	0	0	0
Usure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vol	1439	1253	185	237	1625	0	5	156	848	910	150	71	488	92	25	448	58	57	64	16	3
<b>National</b>	<b>2 463</b>	<b>1 866</b>	<b>244</b>	<b>613</b>	<b>2 622</b>	<b>19</b>	<b>5</b>	<b>172</b>	<b>1 332</b>	<b>1 366</b>	<b>203</b>	<b>319</b>	<b>791</b>	<b>124</b>	<b>71</b>	<b>615</b>	<b>79</b>	<b>261</b>	<b>68</b>	<b>20</b>	<b>14</b>

Source : DGESS/MSECU

### III.2.1.4 Crimes et délits contre les personnes

**Tableau 62 : Crimes et délits contre les personnes**

<b>Infractions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Accusation de sorcellerie	-	-	-	-	18
Administration de substances nuisibles à la santé	-	-	-	-	0
Aide au suicide d'autrui	-	-	-	-	0
Assassinat	6	7	16	13	16
Atteinte à l'intégrité de la vie privée d'autrui	-	-	-	-	4
Avortement	34	18	43	24	15
CBV	998	993	1351	704	919
Coups et blessures involontaires	-	-	-	-	192
Crime de castration	-	-	-	-	0
Délit d'esclave sexuel	-	-	-	-	0
Dénonciation calomnieuse	-	-	-	-	12
Diffamation	98	233	470	102	142
Disparition forcée de personne	-	-	-	-	0
Empoisonnement	10	6	11	4	5
Enlèvement/Séquestration	12	5	96	47	109
Exploitation de la mendicité d'autrui	-	-	-	-	34
Exposition de mineur à la délinquance ou à la mendicité	-	-	-	-	2
Homicide volontaire/meurtre	13	13	32	15	14
Homicide involontaire	18	19	66	15	143
Incitation à la mendicité	-	-	-	-	0
Incitation à l'avortement	-	-	-	-	5
Incitation aux mutilations génitales féminines	-	-	-	-	0
Incitation de mineur à la délinquance/à quitter le domicile	-	-	-	-	1
Infanticide	7	1	31	7	6
Injures	557	523	437	183	286
Interruption volontaire de grossesse	-	-	-	-	3
Mauvais traitements infligés à une femme accusée de sorcellerie	-	-	-	-	4
Menaces de mort	148	97	302	108	216
Menaces sous condition	338	204	539	229	122
Mendicité	0	9	20	11	47
Mise en danger de la Personne d'autrui	-	-	-	-	0
Mutilations génitales féminines	48	34	57	24	18
Non-assistance de personnes en danger	-	-	-	-	0
Non dénonciation de l'avortement et de l'IVG	-	-	-	-	0
Parricide	1	1	7	2	4
Rapt	-	-	-	-	23
Séances ou tortures sexuels	-	-	-	-	1
Tentative d'avortement	3	5	3	4	1
Tentative de violation de domicile	-	-	-	-	4
Tentative d'interruption volontaire de grossesse	-	-	-	-	2

<b>Infractions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Tortures et pratiques assimilées	-	-	-	-	10
Trafic illicite de migrants	-	-	-	-	0
Traite de personnes et pratiques assimilées	52	50	40	36	17
Transmission volontaire du VIH à une personnes	-	-	-	-	0
Utilisation de mineurs de moins de six ans par les parents à des fins de mendicité	-	-	-	-	8
Violation de domicile	38	23	6	19	56
Violation de secret	-	-	-	-	0
Violences morales et psychologiques	-	-	-	-	3
Violences ou Voies de fait	412	296	470	172	304
<b>National</b>					<b>2 766</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 63 : Nombre de cas d' accusations de sorcellerie par région**

<b>Régions</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	13
Cascades	0
Centre	1
Centre-Est	0
Centre-Nord	2
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	2
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>18</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 64 : Nombre de cas d'assassinat par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	0	0	1	0	0
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	0	0	9	3	0
Centre-Est	0	1	0	0	0
Centre-Nord	0	0	1	9	7
Centre-Ouest	0	0	1	0	0
Centre-Sud	4	0	1	0	0
Est	2	3	2	1	7
Hauts-Bassins	0	0	1	0	
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	3	0	0	2
<b>National</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>16</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 65 : Nombre de cas d'avortement par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	0	1
Cascades	0	0	0	1	0
Centre	3	2	27	13	4
Centre-Est	26	9	8	2	2
Centre-Nord	0	1	0	4	4
Centre-Ouest	1	0	1	1	0
Centre-Sud	0	0	0	0	1
Est	0	0	3	0	0
Hauts-Bassins	1	0	1	0	1
Nord	1	0	0	0	1
Plateau-Central	0	0	2	1	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	2	5	1	2	1
<b>National</b>	<b>34</b>	<b>18</b>	<b>43</b>	<b>24</b>	<b>15</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 66 : Nombre de cas de coups et blessures volontaires par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	10	26	65	128	16
Cascades	132	46	142	12	88
Centre	41	17	326	136	192
Centre-Est	280	235	161	43	124
Centre-Nord	16	41	42	70	56
Centre-Ouest	14	8	48	14	88
Centre-Sud	242	58	102	28	0
Est	54	77	42	54	126
Hauts-Bassins	100	338	163	69	92
Nord	21	36	42	18	0
Plateau-Central	5	48	46	14	12
Sahel	37	48	52	28	96
Sud-Ouest	46	15	120	90	29
<b>National</b>	<b>998</b>	<b>993</b>	<b>1 351</b>	<b>704</b>	<b>919</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 67 : Nombre de cas de coups et blessures involontaires par région**

Régions	11
Boucle du Mouhoun	75
Cascades	1
Centre	93
Centre-Est	3
Centre-Nord	11
Centre-Ouest	1
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	7
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	1
<b>National</b>	<b>192</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 68 : Nombre de cas de diffamation par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	4	3	1	9	24
Cascades	0	17	35	1	8
Centre	6	2	63	0	104
Centre-Est	5	32	33	7	4
Centre-Nord	0	4	9	14	17
Centre-Ouest	0	2	15	5	8
Centre-Sud	14	13	4	15	0
Est	10	32	25	16	29
Hauts-Bassins	43	106	245	0	3
Nord	3	10	17	2	0
Plateau-Central	0	2	4	5	3
Sahel	3	2	3	15	14
Sud-Ouest	10	8	16	13	3
<b>National</b>	<b>98</b>	<b>233</b>	<b>470</b>	<b>102</b>	<b>217</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 69 : Nombre de cas d'empoisonnement par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	0	1
Cascades	1	0	0	0	0
Centre	0	0	5	2	1
Centre-Est	0	0	1	0	0
Centre-Nord	0	0	2	0	0
Centre-Ouest	1	0	0	0	0
Centre-Sud	8	0	0	0	0
Est	0	1	2	0	0
Hauts-Bassins	0	1	0	0	2
Nord	0	3	1	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	1
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	2	0
<b>National</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>5</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 70 : Nombre de cas d'enlèvement et séquestration par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	4	17	16
Cascades	0	0	0	1	4
Centre	0	0	43	0	27
Centre-Est	0	0	4	6	3
Centre-Nord	0	0	2	15	13
Centre-Ouest	0	0	2	2	4
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	10	2	0	1	6
Hauts-Bassins	2	0	37	3	22
Nord	0	0	4	0	0
Plateau-Central	0	1	0	2	0
Sahel	0	1	0	0	11
Sud-Ouest	0	0	0	0	3
<b>National</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>96</b>	<b>47</b>	<b>109</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 71 : Nombre de cas d'exploitation de la mendicité d'autrui par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	33
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	1
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>34</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 72 : Nombre de cas d'homicide involontaire par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	5	2	4
Cascades	0	0	3	1	18
Centre	0	0	33	7	92
Centre-Est	0	4	4	2	0
Centre-Nord	0	0	2	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	1	18
Centre-Sud	17	3	3	0	0
Est	0	4	4	0	4
Hauts-Bassins	0	0	0	0	3
Nord	1	0	2	1	0
Plateau-Central	0	0	4	1	0
Sahel	0	0	5	0	0
Sud-Ouest	0	8	1	0	4
<b>National</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>66</b>	<b>15</b>	<b>143</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 73 : Nombre de cas d'homicide volontaire/meurtre par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	1
Cascades	1	0	5	0	0
Centre	0	0	12	2	0
Centre-Est	0	0	3	1	2
Centre-Nord	0	0	0	0	2
Centre-Ouest	0	0	2	3	0
Centre-Sud	7	0	0	0	0
Est	3	4	0	4	4
Hauts-Bassins	0	2	0	0	2
Nord	1	2	0	1	0
Plateau-Central	1	2	5	3	0
Sahel	0	2	4	0	3
Sud-Ouest	0	1	1	1	0
<b>National</b>	<b>13</b>	<b>13</b>	<b>32</b>	<b>15</b>	<b>14</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 74 : Nombre de cas d'infanticide par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	1	0
Cascades	0	0	0	1	0
Centre	2	0	22	3	2
Centre-Est	0	0	1	0	1
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	4	0	0	0	0
Est	0	0	1	1	3
Hauts-Bassins	0	1	2	0	0
Nord	0	0	3	0	0
Plateau-Central	1	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	2	1	0
<b>National</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>7</b>	<b>6</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 75 : Nombre de cas d'injure publique par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	10	11	25	6	28
Cascades	0	12	3	21	21
Centre	7	17	128	6	108
Centre-Est	270	136	26	14	10
Centre-Nord	7	7	0	34	28
Centre-Ouest	3	1	22	2	21
Centre-Sud	15	4	8	0	0
Est	7	3	11	20	0
Hauts-Bassins	223	274	129	65	4
Nord	8	5	24	7	0
Plateau-Central	2	16	11	2	1
Sahel	1	16	11	0	58
Sud-Ouest	4	21	39	6	7
<b>National</b>	<b>557</b>	<b>523</b>	<b>437</b>	<b>183</b>	<b>286</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 76 : Nombre de cas d'injure publique et menace verbale de mort par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	1	2	8	2	2
Cascades	0	3	0	1	18
Centre	3	7	213	1	76
Centre-Est	68	14	19	4	2
Centre-Nord	0	0	7	60	36
Centre-Ouest	3	2	9	0	18
Centre-Sud	7	3	3	0	0
Est	2	0	1	9	5
Hauts-Bassins	56	56	10	16	5
Nord	0	2	0	4	0
Plateau-Central	2	3	9	0	12
Sahel	0	3	11	0	33
Sud-Ouest	6	2	12	11	9
<b>National</b>	<b>148</b>	<b>97</b>	<b>302</b>	<b>108</b>	<b>216</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 77 : Nombre de cas de menace par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	6	2	30	12	3
Cascades	0	17	16	10	19
Centre	19	4	170	0	45
Centre-Est	117	12	35	21	0
Centre-Nord	3	4	14	43	21
Centre-Ouest	1	1	38	24	19
Centre-Sud	35	12	9	2	0
Est	31	9	3	12	7
Hauts-Bassins	68	73	112	39	5
Nord	9	8	53	12	0
Plateau-Central	4	27	9	24	3
Sahel	1	27	4	2	0
Sud-Ouest	44	8	46	28	0
<b>National</b>	<b>338</b>	<b>204</b>	<b>539</b>	<b>229</b>	<b>122</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 78 : Nombre de cas de mendicité par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	33
Cascades	0	9	0	0	0
Centre	0	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	2	11	14
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	0	0	0
Nord	0	0	18	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>0</b>	<b>9</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>47</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 79 : Nombre de cas de parricide par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	0	0
Cascades	0	0	1	0	0
Centre	0	0	3	1	3
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	1	0	0
Centre-Sud	1	0	0	0	0
Est	0	0	1	0	0
Hauts-Bassins	0	0	0	0	0
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	1	1	1
<b>National</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>4</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 80 : Nombre de cas de rapt par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	2
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	4
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	6
Hauts-Bassins	0
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	10
Sud-Ouest	1
<b>National</b>	<b>23</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 81 : Nombre de cas de traite des personnes région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	4	0	7	0
Cascades	0	29	0	0	0
Centre	39	14	21	14	7
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	4	3	0
Centre-Ouest	0	0	0	4	0
Centre-Sud	7	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	5	1	6	1	9
Nord	1	0	6	0	0
Plateau-Central	0	0	0	4	0
Sahel	0	0	0	0	1
Sud-Ouest	0	2	3	3	0
<b>National</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>17</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 82 : Nombre de cas de violation de domicile par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	4	15
Cascades	1	0	3	0	1
Centre	6	0	44	4	23
Centre-Est	0	0	8	0	1
Centre-Nord	0	1	4	2	4
Centre-Ouest	0	0	1	0	1
Centre-Sud	17	6	1	0	0
Est	1	2	7	1	7
Hauts-Bassins	13	11	1	2	0
Nord	0	1	2	3	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	1	0	4
Sud-Ouest	0	2	2	3	0
<b>National</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>74</b>	<b>19</b>	<b>56</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 83 : Nombre de cas de violence et voies de fait par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	9	0	14	10	24
Cascades	0	31	0	15	21
Centre	10	6	99	00	18
Centre-Est	161	3	49	26	49
Centre-Nord	9	2	16	28	20
Centre-Ouest	0	6	5	3	21
Centre-Sud	74	3	18	10	0
Est	13	4	45	23	18
Hauts-Bassins	99	101	154	30	15
Nord	4	4	35	11	0
Plateau-Central	0	36	0	3	1
Sahel	5	36	6	10	101
Sud-Ouest	28	64	29	3	16
<b>National</b>	<b>412</b>	<b>296</b>	<b>470</b>	<b>172</b>	<b>304</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 84 : Récapitulatif 2020**

Infractions	Auteurs				Burkinabè	Arme/moyen utilisé				GAV			déférés			relaxés			référés		
	Cas	G	F	Fa		A/G	A/P	A/B	Autres	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Accusation de sorcellerie	18	1	6	16	23	0	0	0	13	1	6	15	0	0	0	1	6	13	0	0	2
Administration de substances nuisibles à la santé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide au suicide d'autrui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Assassinat	16	13	1	4	16	9	2	7	0	10	1	4	8	0	4	0	0	0	5	1	0
Atteinte à l'intégrité de la vie privée d'autrui	4	1	3	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avortement	15	0	8	7	15	0	0	0	5	0	4	7	0	3	6	0	2	0	0	0	0
CBV	919	491	125	536	1 033	18	6	170	362	265	45	185	69	9	46	160	30	138	65	16	30
Coups et blessures involontaires	192	87	46	66	167	0	0	16	157	27	8	50	1	0	0	33	9	52	7	0	0
Crime de castration	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délit d'esclave sexuel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dénonciation calomnieuse	12	0	0	12	12	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Diffamation	142	24	11	109	130	0	0	0	37	14	5	36	3	0	6	11	5	32	0	0	0
Disparition forcée de personne	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Empoisonnement	5	1	1	5	7	0	0	0	6	1	1	4	1	0	2	0	1	0	0	0	2
Enlèvement/Séquestration	109	82	6	25	107	0	0	0	32	75	0	14	17	0	4	56	1	9	2	0	0
Exploitation de la mendicité d'autrui	34	0	0	35	35	0	0	0	35	0	0	35	0	0	0	0	0	2	0	0	33
Exposition de mineur à la délinquance ou à la mendicité	2	1	1	0	2	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0
Homicide volontaire/meurtre	14	12	0	2	14	0	0	7	3	12	0	2	10	0	2	0	0	0	1	0	0
Homicide involontaire	143	95	30	21	116	18	0	11	38	46	16	12	29	10	5	10	6	7	7	0	0
Incitation à la mendicité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à l'avortement	5	1	0	4	5	0	0	0	4	1	0	4	0	0	0	1	0	4	0	0	0
Incitation aux mutilations génitales féminines	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incitation de mineur à la délinquance/à quitter le domicile	1	0	1	1	2	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Infanticide	6	0	0	6	6	0	0	0	3	0	0	6	0	0	5	0	0	0	0	0	1
Injures	286	73	39	197	263	0	0	0	72	13	5	51	0	0	0	13	5	58	0	0	0
Interruption volontaire de grossesse	3	0	2	1	3	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	2	1	0	0	0
Mauvais traitements infligés à une femme accusée de sorcellerie	4	3	0	7	10	0	0	2	5	3	0	6	2	0	3	1	0	3	0	0	0
Menaces de mort	216	127	17	74	198	0	2	14	81	92	4	43	50	0	4	31	2	38	11	2	1
Menaces sous condition	122	94	10	21	122	0	0	1	69	57	1	8	46	0	0	7	1	8	5	0	0
Mendicité	47	12	1	34	47	0	0	0	33	0	0	33	0	0	0	0	0	12	1	33	
Mise en danger de la Personne d'autrui	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Mutilations génitales féminines	18	0	0	20	20	0	0	16	2	0	0	18	0	0	18	0	0	0	0	0	0
Non-assistance de personnes en danger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non dénonciation de l'avortement et de l'IGV	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Parricide	4	4	0	0	4	0	0	4	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0

Infractions	Auteurs				Burkinabè	Arme/moyen utilisé				GAV			déférés			relaxés			référés		
	Cas	G	F	Fa		A/G	A/P	A/B	Autres	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Rapt	23	16	0	7	21	0	0	0	9	9	0	3	3	0	2	6	0	1	0	0	0
SéVICES ou tortures sexuels	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Tentative d'avortement	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0
Tentative de violation de domicile	4	3	0	1	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	0	1	0	0	0	0
Tentative d'interruption volontaire de grossesse	2	0	2	0	1	0	0	0	1	0	2	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0
Tortures et pratique assimilées	10	0	0	10	10	0	0	0	10	0	0	10	0	0	6	0	0	4	0	0	0
Trafic illicite de migrants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Traite de personnes et pratiques assimilées	17	4	5	14	2	0	0	0	7	1	0	8	0	0	5	4	5	4	0	0	0
Transmission volontaire du VIH à une personnes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Utilisation de mineurs de moins de six ans par les parents à des fins de mendicité	8	0	0	8	8	0	0	0	8	0	0	8	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Violation de domicile	56	17	10	36	58	0	0	0	27	11	0	14	0	0	11	0	14	0	0	0	0
Violation de secret	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Violences morales et psychologiques	3	0	0	3	3	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	2
Violences ou Voies de fait	304	157	60	109	281	0	7	10	106	59	16	31	8	5	2	59	21	47	3	4	11
<b>National</b>	<b>2 766</b>	<b>1 319</b>	<b>386</b>	<b>1 392</b>	<b>2 751</b>	<b>45</b>	<b>17</b>	<b>258</b>	<b>1 127</b>	<b>701</b>	<b>119</b>	<b>610</b>	<b>250</b>	<b>27</b>	<b>120</b>	<b>408</b>	<b>100</b>	<b>439</b>	<b>118</b>	<b>25</b>	<b>123</b>

Source : DGESS/MSECU

### III.2.1.5 Crimes et délits contre la sécurité publique

**Tableau 85 : Crimes et délits contre la sécurité publique**

Infractions	2016	2017	2018	2019	2020
Acte de terrorisme	-	-	-	-	31
Association de malfaiteurs	1	2	16	16	17
Evasion	4	0	2	2	3
Financement du terrorisme	-	-	-	-	0
Prise d'otage	-	-	-	-	0
Rébellion	0	0	1	0	1
Tentative d'acte de terrorisme	-	-	-	-	1
Tentative d'évasion	0	0	0	0	0
Autres					0
<b>National</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 86 : Nombre de cas d'actes de terrorisme par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	3
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	1
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	27
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>31</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 87 : Nombre de cas d'association de malfaiteurs par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	0	0	4	0	0
Centre-Est	0	0	2	0	1
Centre-Nord	0	0	0	0	5
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	6	16	2
Hauts-Bassins	0	0	2	0	2
Nord	1	0	2	0	0
Plateau-Central	0	1	0	0	0
Sahel	0	1	0	0	7
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>17</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 88 : Nombre de cas d'évasion par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	1
Centre	1	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	1	1	1
Centre-Sud	2	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	1	0	1	0	1
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	1	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 89 : Nombre de cas de détention illégale d'armes à feu par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	1
Centre	2	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	1
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	1
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	1	0	1	1	0
Hauts-Bassins	0	0	0	0	1
Nord	1	0	4	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	1
<b>National</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>5</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 90 : Récapitulatif 2020**

Infractions	Auteurs				Arme/moyen utilisé					GAV			déférés			relaxés			référés		
	Cas	G	F	Fa	Burkinabè	A/G	A/P	A/B	Autres	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Acte de terrorisme	31	34	0	0	31	2	0	0	0	34	0	0	14	0	0	20	0	0	0	0	0
Association de malfaiteurs	17	33	0	3	31	4	2	0	5	33	0	3	25	0	3	4	0	0	0	0	0
Evasion	3	5	0	0	5	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Financement du terrorisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rébellion	1	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	4	0	0
Tentative d'acte de terrorisme	1	4	0	0	4	0	0	0	0	4	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Tentative d'évasion	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>53</b>	<b>76</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>71</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>43</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>24</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : DGESS/MSECU

III.2.1.6 Des crimes et délits en matière informatique et au moyen des technologies de l'information et de la communication

**Tableau 91 : crimes et délits en matière informatique et au moyen des technologies de l'information et de la communication**

<b>Infractions</b>	<b>2020</b>
Atteinte à la vie privée d'autrui	74
Chantage à la webcam	10
Cyber-escroquerie	26
Diffamation	75
Harcèlements	19
Injures Publiques	137
Piratage de compte	0
Usurpation d'identité	1
Vol et usage de données	4
<b>National</b>	<b>346</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 92 : Nombre de cas d'atteinte à la vie privé d'autrui par région**

<b>Régions</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	36
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	36
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	2
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>74</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 93 : Nombre de cas de chantage à la webcam par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	1
Hauts-Bassins	8
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	1
<b>National</b>	<b>10</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 94 : Nombre de cas de Cyber-escroquerie par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	2
Est	2
Hauts-Bassins	0
Nord	2
Plateau-Central	0
Sahel	20
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>26</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 95 : Nombre de cas de diffamation par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	6
Cascades	0
Centre	32
Centre-Est	2
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	29
Hauts-Bassins	2
Nord	0
Plateau-Central	3
Sahel	0

Sud-Ouest	1
<b>National</b>	<b>75</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 96 : Nombre de cas de harcèlements par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	0
Cascades	0
Centre	17
Centre-Est	0
Centre-Nord	2
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	0
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	0
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>19</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 97 : Nombre de cas d'injures publiques par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	31
Cascades	8
Centre	67
Centre-Est	0
Centre-Nord	1
Centre-Ouest	8
Centre-Sud	0
Est	0
Hauts-Bassins	3
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	19
Sud-Ouest	0
<b>National</b>	<b>137</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 98 : Récapitulatif 2020**

Infractions	Auteurs				Burkinabè	Arme/moyen utilisé				GAV			déférés			relaxés			référés		
	Cas	G	F	Fa		A/G	A/P	A/B	Autres	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Atteinte à la vie privée d'autrui	74	48	24	2	74	0	0	0	72	48	24	1	0	0	1	48	24	1	0	0	0
Chantage à la webcam	10	4	5	0	8	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	3	5	0	1	0	0
Cyber-escroquerie	26	20	0	8	15	0	0	0	6	8	0	8	3	0	8	5	0	0	0	0	0
Diffamation	75	5	30	40	58	0	0	0	20	1	2	15	0	0	2	2	2	13	0	0	3
Harcèlements	19	3	0	17	17	0	0	0	2	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0
Injures Publiques	137	20	10	107	127	0	0	0	43	1	2	27	1	0	0	0	2	30	0	0	0
Piratage de compte	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Usurpation d'identité	1	0	0	1	1	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
Vol et usage de données	4	0	0	4	4	0	0	0	4	0	0	4	0	0	0	0	0	4	0	0	0
<b>National</b>	<b>346</b>	<b>100</b>	<b>69</b>	<b>179</b>	<b>304</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>149</b>	<b>60</b>	<b>28</b>	<b>56</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>12</b>	<b>60</b>	<b>33</b>	<b>48</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>

Source : DGESS/MSECU

III.2.1.7 Des crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux

**Tableau 99 : crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux**

<b>Infractions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Contrefaçon	-	-	-	-	0
Faux en écriture	0	2	0	1	1
Faux et usage de faux	2	0	24	6	5
Faux monnayage	2	2	121	6	8
Fraudes aux examens et concours publique	-	-	-	-	0
Tentative de fraudes aux examens et concours	-	-	-	-	2
Usurpation ou usage irrégulier de fonction	1	0	2	1	2
Autres	-	-	-	-	0
<b>National</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>18</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 100 : Nombre de cas de faux en écriture par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	1	0	0
Centre	0	0	19	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	1	1
Centre-Ouest	0	0	2	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	1	0	0
Nord	0	1	1	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	1	0	0	0
<b>National</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>24</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 101 : Nombre de cas de faux et usage de faux par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	2
Cascades	0	0	0	0	1
Centre	0	0	116	0	9
Centre-Est	0	0	3	0	0
Centre-Nord	0	0	0	1	1
Centre-Ouest	0	0	1	0	1
Centre-Sud	0	0	0	1	0
Est	1	0	0	1	0
Hauts-Bassins	1	0	0	1	0
Nord	0	0	1	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	1	0
Sud-Ouest	0	0	0	1	0
<b>National</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>121</b>	<b>6</b>	<b>14</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 102 : Nombre de cas de faux monnayage par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	1
Centre	0	0	7	0	0
Centre-Est	0	0	2	1	1
Centre-Nord	0	0	0	1	2
Centre-Ouest	0	0	0	0	1
Centre-Sud	0	0	1	0	0
Est	1	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	1	0	3	3
Nord	0	1	0	1	0
Plateau-Central	1	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	1	0	0
<b>National</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>8</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 103 : Récapitulatif 2020**

Infractions	Auteurs				Burkinabè	Arme/moyen utilisé				GAV			déférés			relaxés			référés			
	Cas	G	F	Fa		A/G	A/P	A/B	Autres	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa	
Contrefaçon	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Faux en écriture	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0
Faux et usage de faux	14	7	6	1	14	0	0	0	13	5	0	1	5	0	1	0	0	0	0	0	0	0
Faux monnayage	8	8	0	0	7	0	0	0	5	8	0	0	5	0	0	3	0	0	0	0	0	0
Fraudes aux examens et concours publique	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tentative de fraudes aux examens et concours	2	1	1	0	2	0	0	0	2	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Usurpation ou usage irrégulier de fonction	3	3	0	0	3	0	0	0	1	2	0	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>28</b>	<b>20</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>27</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>21</b>	<b>17</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	

Source : DGESS/MSECU

III.2.1.8 Crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues

**Tableau 104 : Crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues**

<b>Infractions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Abus de stupéfiants et de substances psychotropes	-	-	-	-	0
Fourniture à des mineurs d'inhalant chimiques toxiques	-	-	-	-	0
Incitation à la commission d'infractions sur les drogues	-	-	-	-	0
Usage illicite de drogues	24	17	34	33	52
Autres	-	-	-	-	0
<b>National</b>	-	-	-	-	<b>52</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 105 : Nombre de cas d'usage illicite de stupéfiants par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	0	2	0	0	12
Cascades	0	0	0	0	10
Centre	0	0	0	23	0
Centre-Est	0	2	2	2	0
Centre-Nord	0	3	0	3	3
Centre-Ouest	0	0	0	0	10
Centre-Sud	17	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	9
Hauts-Bassins	3	8	1	3	4
Nord	4	0	1	0	0
Plateau-Central	0	1	0	0	0
Sahel	0	1	1	0	4
Sud-Ouest	0	0	2	2	0
<b>National</b>	<b>24</b>	<b>17</b>	<b>7</b>	<b>33</b>	<b>52</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 106 : Récapitulatif 2020**

Infractions	Auteurs				Burkinabè	Arme/moyen utilisé				GAV			déférés			relaxés			référés		
	Cas	G	F	Fa		A/G	A/P	A/B	Autres	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Abus de stupéfiants et de substances psychotropes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fourniture à des mineurs d'inhalants chimiques toxiques	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Incitation à la commission d'infractions sur les drogues	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Usage illicite de drogues	52	55	0	0	50	0	0	0	32	48	0	0	29	0	0	22	0	4	0	0	0
<b>National</b>	<b>52</b>	<b>55</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>32</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>29</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Source : DGESS/MSECU

### III.2.2 Victimes

**Tableau 107 : Nombre de cas par type de violences**

Types de violences	2016	2017	2018	2019	2020
Atteintes à l'intégrité physique et à la vie	3 124	4 227	5 144	3 172	5019
Violences morales et psychologiques	1 197	1 513	1 754	770	1379
Violences sexuelles	661	548	844	502	855
<b>National</b>	<b>4 982</b>	<b>6 288</b>	<b>7 742</b>	<b>4 444</b>	<b>7253</b>

Source : DGESS/MSECU

#### III.2.2.1 Atteintes à l'intégrité physique et à la vie

**Tableau 108 : Nombre de cas d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie**

Infractions commises	2016	2017	2018	2019	2020
Assassinat	8	7	18	12	44
Avortement	5	13	14	16	12
CBV et destruction volontaire de biens	96	231	102	106	55
Coups et Blessures Volontaires (CBV)	1 235	1 812	1 898	1 274	1881
Empoisonnement	9	4	5	3	4
Enlèvement	215	636	768	596	540
Enlèvement et séquestration	261	206	285	207	284
Exploitation de la mendicité d'autrui					13
Exposition ou délaissement d'enfants ou d'incapables	74	38	35	26	86
Homicide involontaire	21	22	65	54	85
Homicide volontaire / meurtre	9	18	27	33	26
Infanticide	5	4	12	4	4
Maltraitance	99	82	81	62	113
Menace	452	490	1 028	324	1 037
Mutilations génitales féminines	59	55	11	37	25
Parricide	0	0	2	1	1
Séquestration	27	34	151	65	78
Tentative d'assassinat	14	1	6	6	2
Tentative d'avortement	2	9	8	2	6
Tentative de meurtre	7	1	4	2	8
Tentative de parricide	0	0	0	0	0
Tentative d'infanticide	0	1	1	0	3
Trafic illicite de migrants					43
Violences et voies de fait	526	563	623	342	669
<b>National</b>	<b>3 124</b>	<b>4 227</b>	<b>5 144</b>	<b>3 172</b>	<b>5 019</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 109 : Nombre de cas d'assassinat par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	1	2	26
Cascades	0	0	0	1	0
Centre	0	0	4	2	2
Centre-Est	0	1	0	0	0
Centre-Nord	0	0	1	0	6
Centre-Ouest	0	0	1	0	0
Centre-Sud	1	1	2	0	0
Est	2	0	2	1	6
Hauts-Bassins	5	4	1	1	0
Nord	0	0	0	1	1
Plateau-Central	0	1	1	1	0
Sahel	0	0	4	3	0
Sud-Ouest	0	0	1	0	3
<b>National</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>18</b>	<b>12</b>	<b>44</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 110 : Nombre de cas d'avortement par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	1	0	1
Cascades	3	0	0	0	0
Centre	0	0	6	10	3
Centre-Est	0	4	2	1	0
Centre-Nord	0	0	0	1	2
Centre-Ouest	0	0	0	3	0
Centre-Sud	0	3	0	1	1
Est	0	0	3	0	0
Hauts-Bassins	1	1	0	0	1
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	2	0	0
Sahel	0	1	0	0	3
Sud-Ouest	1	4	0	0	1
<b>National</b>	<b>5</b>	<b>13</b>	<b>14</b>	<b>16</b>	<b>12</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 111 : Nombre de cas de CBV et destruction volontaire de biens par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	1	0	9	46	2
Cascades	0	0	6	0	1
Centre	4	4	18	0	34
Centre-Est	19	83	24	12	0
Centre-Nord	0	0	8	2	1
Centre-Ouest	4	3	3	0	0
Centre-Sud	2	83	7	2	10
Est	3	0	4	9	0
Hauts-Bassins	49	50	3	5	0
Nord	1	1	6	0	1
Plateau-Central	1	1	3	7	0
Sahel	1	2	0	0	3
Sud-Ouest	11	4	11	23	3
<b>National</b>	<b>96</b>	<b>231</b>	<b>102</b>	<b>106</b>	<b>55</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 112 : Nombre de cas de CBV par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	33	47	109	141	186
Cascades	83	55	55	50	60
Centre	52	43	619	83	720
Centre-Est	349	367	244	143	110
Centre-Nord	27	144	149	83	76
Centre-Ouest	31	49	78	41	27
Centre-Sud	172	336	77	57	109
Est	57	230	89	151	164
Hauts-Bassins	292	356	78	225	181
Nord	29	81	55	50	60
Plateau-Central	19	34	84	57	27
Sahel	32	42	65	49	71
Sud-Ouest	59	28	196	144	90
<b>National</b>	<b>1 235</b>	<b>1 812</b>	<b>1 898</b>	<b>1 274</b>	<b>1 881</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 113 : Nombre de cas d'empoisonnement par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	1	0	0
Centre	0	1	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	3	0	0
Centre-Ouest	1	0	0	0	1
Centre-Sud	7	0	0	0	1
Est	0	0	0	0	1
Hauts-Bassins	0	1	0	3	0
Nord	1	2	1	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	1
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>4</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 114 : Nombre de cas d'enlèvement par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	7	61	106	76	148
Cascades	21	18	31	28	16
Centre	19	12	59	6	53
Centre-Est	93	101	106	96	47
Centre-Nord	2	31	47	11	25
Centre-Ouest	0	10	60	44	8
Centre-Sud	3	103	13	11	22
Est	14	162	208	132	34
Hauts-Bassins	23	72	60	99	132
Nord	10	33	31	28	18
Plateau-Central	10	1	18	17	8
Sahel	3	7	1	18	20
Sud-Ouest	10	25	28	30	9
<b>National</b>	<b>215</b>	<b>636</b>	<b>768</b>	<b>596</b>	<b>540</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 115 : Nombre de cas d'enlèvement et séquestration par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	1	15	57	25	67
Cascades	33	2	3	3	2
Centre	4	2	60	2	47
Centre-Est	93	40	30	29	12
Centre-Nord	0	2	3	9	13
Centre-Ouest	5	4	7	7	2
Centre-Sud	25	43	7	9	13
Est	4	8	95	90	92
Hauts-Bassins	87	86	7	21	15
Nord	0	0	3	3	6
Plateau-Central	9	0	3	9	2
Sahel	0	1	2	0	11
Sud-Ouest	0	3	8	0	2
<b>National</b>	<b>261</b>	<b>206</b>	<b>285</b>	<b>207</b>	<b>284</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 116 : Nombre de cas d'exposition ou délaissement d'enfants ou d'incapables par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	1	1
Cascades	0	4	2	0	0
Centre	34	15	25	11	62
Centre-Est	7	0	1	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	2
Centre-Ouest	0	0	0	0	1
Centre-Sud	0	1	0	0	0
Est	0	0	0	5	0
Hauts-Bassins	18	17	0	9	11
Nord	1	0	2	0	0
Plateau-Central	14	0	1	0	1
Sahel	0	0	0	0	8
Sud-Ouest	0	0	4	0	0
<b>National</b>	<b>74</b>	<b>38</b>	<b>35</b>	<b>26</b>	<b>86</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 117 : Nombre de cas d'homicide involontaire par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	1	11	9
Cascades	0	0	4	3	0
Centre	0	0	22	2	38
Centre-Est	0	1	2	9	8
Centre-Nord	0	0	1	7	2
Centre-Ouest	0	6	1	3	1
Centre-Sud	13	0	8	7	7
Est	1	1	3	0	6
Hauts-Bassins	1	1	1	3	5
Nord	2	2	4	3	1
Plateau-Central	0	3	13	5	1
Sahel	0	1	3	1	5
Sud-Ouest	4	6	2	0	2
<b>National</b>	<b>21</b>	<b>22</b>	<b>65</b>	<b>54</b>	<b>85</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 118 : Nombre de cas d'homicide volontaire / meurtre par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	2	3
Cascades	0	1	1	0	0
Centre	0	0	5	3	14
Centre-Est	0	0	2	2	0
Centre-Nord	0	0	0	6	3
Centre-Ouest	0	0	3	1	0
Centre-Sud	2	0	0	6	0
Est	1	4	4	3	1
Hauts-Bassins	2	3	3	1	2
Nord	1	5	1	0	1
Plateau-Central	2	0	2	4	0
Sahel	0	2	3	0	2
Sud-Ouest	1	2	3	5	0
<b>National</b>	<b>9</b>	<b>18</b>	<b>27</b>	<b>33</b>	<b>26</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 119 : Nombre de cas d'infanticide par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	1	0
Cascades	0	0	4	0	0
Centre	2	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	1	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	1
Centre-Ouest	0	0	0	2	0
Centre-Sud	1	0	0	0	0
Est	0	0	1	0	3
Hauts-Bassins	1	0	0	0	0
Nord	1	2	4	0	0
Plateau-Central	0	1	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	2	1	0
<b>National</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>4</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 120 : Nombre de cas de maltraitance par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	1	2	2	1	51
Cascades	7	13	11	0	0
Centre	29	13	27	27	28
Centre-Est	0	14	7	8	0
Centre-Nord	3	1	11	0	3
Centre-Ouest	1	1	1	0	3
Centre-Sud	33	21	2	0	5
Est	0	2	4	1	2
Hauts-Bassins	21	11	1	19	13
Nord	0	1	11	0	1
Plateau-Central	0	0	1	6	3
Sahel	0	2	0	0	2
Sud-Ouest	4	1	3	0	2
<b>National</b>	<b>99</b>	<b>82</b>	<b>81</b>	<b>62</b>	<b>113</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 121 : Nombre de cas de menace par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	17	2	44	16	28
Cascades	0	12	46	13	18
Centre	23	33	529	0	556
Centre-Est	264	155	57	18	36
Centre-Nord	7	22	70	17	40
Centre-Ouest	37	18	35	19	29
Centre-Sud	21	174	33	11	50
Est	12	14	14	44	34
Hauts-Bassins	10	9	35	61	73
Nord	10	17	46	13	41
Plateau-Central	27	10	13	42	29
Sahel	2	13	37	5	73
Sud-Ouest	22	11	69	65	30
<b>National</b>	<b>452</b>	<b>490</b>	<b>1 028</b>	<b>324</b>	<b>1 037</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 122 : Nombre de cas de mutilations génitales féminines par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	12	1	4	1
Cascades	0	5	1	0	0
Centre	0	0	0	7	0
Centre-Est	51	9	2	9	0
Centre-Nord	0	0	1	5	0
Centre-Ouest	0	0	1	0	1
Centre-Sud	4	2	0	5	0
Est	0	9	1	0	2
Hauts-Bassins	1	2	1	1	2
Nord	0	1	1	0	1
Plateau-Central	0	14	1	1	1
Sahel	0	1	0	0	15
Sud-Ouest	3	0	1	5	2
<b>National</b>	<b>59</b>	<b>55</b>	<b>11</b>	<b>37</b>	<b>25</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 123 : Nombre de cas de parricide par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	0	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	1	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	0	0	0
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	2	0	1
<b>National</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 124 : Nombre de cas de séquestration par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	1	3	34	11	32
Cascades	12	3	14	5	2
Centre	2	2	26	5	14
Centre-Est	7	2	8	5	2
Centre-Nord	0	0	4	6	0
Centre-Ouest	0	1	6	3	2
Centre-Sud	0	3	4	6	4
Est	1	1	22	1	7
Hauts-Bassins	2	11	6	5	7
Nord	1	3	14	5	3
Plateau-Central	0	0	12	9	2
Sahel	1	1	0	0	3
Sud-Ouest	0	4	1	4	0
<b>National</b>	<b>27</b>	<b>34</b>	<b>151</b>	<b>65</b>	<b>78</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 125 : Nombre de cas de tentative d'assassinat par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	1	0	0
Cascades	10	0	1	0	0
Centre	0	0	0	0	0
Centre-Est	0	1	1	0	0
Centre-Nord	0	0	0	1	1
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	2	1	1
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	2	0	0	0	0
Nord	1	0	1	0	0
Plateau-Central	0	0	0	1	0
Sahel	0	0	0	2	0
Sud-Ouest	1	0	0	1	0
<b>National</b>	<b>14</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>2</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 126 : Nombre de cas de tentative d'avortement par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	0	0
Cascades	0	4	0	0	0
Centre	1	0	3	0	4
Centre-Est	0	1	0	0	1
Centre-Nord	0	0	0	0	1
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	2	0	0	0
Est	1	0	2	0	0
Hauts-Bassins	0	1	0	1	0
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	1	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	3	0	0
<b>National</b>	<b>2</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 127 : Nombre de cas de tentative de meurtre par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	1
Cascades	5	0	0	0	0
Centre	0	0	2	0	7
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	1	0	0	1	0
Hauts-Bassins	0	0	0	1	0
Nord	1	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	1	2	0	0
<b>National</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>8</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 128 : Nombre de cas de tentative d'infanticide par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	0	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	1	0	0	1
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	3
Hauts-Bassins	0	0	0	0	0
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	1	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>4</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 129 : Nombre de cas de violences et voies de fait par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	31	12	41	24	70
Cascades	0	36	43	19	24
Centre	21	9	232	1	292
Centre-Est	252	138	33	59	35
Centre-Nord	12	27	35	27	7
Centre-Ouest	38	25	35	13	6
Centre-Sud	25	158	37	27	37
Est	8	8	38	42	37
Hauts-Bassins	76	75	35	67	70
Nord	7	33	43	19	23
Plateau-Central	31	18	18	0	6
Sahel	0	18	4	18	52
Sud-Ouest	25	6	29	26	10
<b>National</b>	<b>526</b>	<b>563</b>	<b>623</b>	<b>342</b>	<b>669</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 130 : Récapitulatif 2020**

Infractions	Victimes				Référéés			Rapatriées			Retour en famille			
	Cas	G	F	Fa	Burkinabè	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Assassinat	44	33	6	5	30	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avortement	12	0	8	4	12	0	3	0	0	0	0	0	3	1
CBV et destruction volontaire de biens	55	13	4	39	50	1	0	4	0	0	0	0	2	3
Coups et Blessures Volontaires (CBV)	1881	539	461	882	1805	173	191	236	0	5	7	57	106	255
Empoisonnement	4	1	2	0	4	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Enlèvement	540	75	379	97	486	63	143	25	8	7	0	29	171	65
Enlèvement et séquestration	284	24	190	68	264	11	55	3	1	2	11	41	66	8
Exploitation de la mendicité d'autrui	13	47	2	4	53	19	0	0	0	0	0	28	2	4
Exposition ou délaisement d'enfants ou d'incapables	86	48	42	0	90	45	33	0	0	0	0	3	6	0
Homicide involontaire	85	36	20	26	83	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Homicide volontaire / meurtre	26	15	4	8	24	4	0	0	0	0	0	0	0	0
Infanticide	4	0	2	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0
Maltraitance	113	33	56	25	113	29	20	18	0	0	1	1	26	7
Menaces	1037	360	159	530	874	43	7	22	0	1	0	21	68	89
Mutilations génitales	25	0	26	4	28	0	5	4	0	11	0	0	21	0
Parricide	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration	78	9	54	15	74	0	11	0	0	1	0	8	27	17
Tentative d'assassinat	2	1	0	1	2	0	0	0	0	0	0	1	0	0
Tentative d'avortement	6	0	4	2	5	0	0	1	0	0	0	0	1	0
Tentative de meurtre	8	2	0	6	8	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Tentative de parricide	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tentative d'infanticide	3	3	0	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Trafic illicite de migrants	43	12	10	11	43	0	0	0	0	0	0	12	9	11
Violences et voies de faits	669	188	210	287	528	46	59	17	1	0	0	36	17	88
<b>National</b>	<b>5 019</b>	<b>1 439</b>	<b>1 639</b>	<b>2 017</b>	<b>4 580</b>	<b>445</b>	<b>527</b>	<b>330</b>	<b>10</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>237</b>	<b>525</b>	<b>548</b>

Source : DGESS/MSECU

### III.2.2.2 Violences morales et psychologiques

**Tableau 131 : Nombre de cas de violence morale et psychologique**

<b>Infractions commises</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Abandon de domicile conjugal / famille	23	31	53	43	-
Abus d'autorité	0	0	0	8	1
Abus de faiblesse	-	-	-	-	2
Accusation de sorcellerie	-	-	-	-	60
Chantage	6	2	21	3	21
Destruction volontaire de biens	148	102	192	58	157
Détournement d'aides sociales	-	-	-	-	1
Détournement de biens d'héritage	1	1	11	32	10
Détournement de mineur(e)s	41	26	25	36	12
Diffamation	190	251	294	162	219
Enlèvement (retrait d'enfants)	86	43	38	23	59
Exploitation de personnes	44	20	18	24	9
Incendie volontaire	5	7	24	22	17
Incitation de mineur(e)s à la débauche	4	12	5	0	1
Injures publiques	351	599	464	145	379
Injures publiques et menaces verbales de mort	147	244	379	134	226
Outrage à agent	1	0	10	4	3
Outrage public à la pudeur	3	8	8	1	2
Traite des personnes à des fins de travail	106	115	106	28	105
Usurpation de titre	0	3	2	2	3
Violation de domicile	41	49	104	45	92
<b>National</b>	<b>1 197</b>	<b>1 513</b>	<b>1 754</b>	<b>770</b>	<b>1 379</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 132 : Nombre de cas de chantage par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	0	1	0	1	0
Cascades	0	0	0	1	1
Centre	5	0	16	0	18
Centre-Est	0	0	1	0	1
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	1	0	0
Est	0	1	1	0	0
Hauts-Bassins	1	0	0	0	1
Nord	0	0	0	1	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	2	0	0
<b>National</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>21</b>	<b>3</b>	<b>21</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 133 : Nombre de cas de destruction volontaire de biens par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	3	2	4	7	186
Cascades	17	17	1	1	60
Centre	9	3	148	0	720
Centre-Est	38	7	11	1	110
Centre-Nord	0	4	3	9	76
Centre-Ouest	0	0	3	7	27
Centre-Sud	19	8	7	9	109
Est	2	7	6	4	164
Hauts-Bassins	51	40	3	10	181
Nord	2	2	1	1	60
Plateau-Central	1	8	0	2	27
Sahel	1	2	0	5	71
Sud-Ouest	5	2	5	2	90
<b>National</b>	<b>148</b>	<b>102</b>	<b>192</b>	<b>58</b>	<b>1 881</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 134 : Nombre de cas de détournement de biens d'héritage par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	6	0
Cascades	0	1	1	0	0
Centre	1	0	2	23	1
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	2	1	0
Centre-Ouest	0	0	0	1	0
Centre-Sud	0	0	0	1	0
Est	0	0	0	0	6
Hauts-Bassins	0	0	0	0	3
Nord	0	0	1	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	5	0	0
<b>National</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>32</b>	<b>10</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 135 : Nombre de cas de détournement de mineur(e)s par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	2	0	1
Cascades	0	6	1	0	0
Centre	31	9	16	14	8
Centre-Est	0	0	0	4	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	1	0	0	0	0
Est	0	0	2	0	0
Hauts-Bassins	8	8	0	18	3
Nord	0	0	1	0	0
Plateau-Central	1	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	2	3	0	0
<b>National</b>	<b>41</b>	<b>26</b>	<b>25</b>	<b>36</b>	<b>12</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 136 : Nombre de cas de diffamation par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	5	2	6	13	16
Cascades	16	9	9	7	2
Centre	5	8	129	0	90
Centre-Est	80	48	30	11	9
Centre-Nord	6	3	21	17	2
Centre-Ouest	9	7	8	24	0
Centre-Sud	13	44	4	17	17
Est	2	15	34	26	36
Hauts-Bassins	39	79	8	8	2
Nord	0	27	9	7	11
Plateau-Central	4	1	8	4	0
Sahel	3	4	22	13	18
Sud-Ouest	8	4	6	15	16
<b>National</b>	<b>190</b>	<b>251</b>	<b>294</b>	<b>162</b>	<b>219</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 137 : Nombre de cas d'enlèvement (retrait d'enfants) par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	1	0	9
Cascades	0	0	1	0	0
Centre	16	22	18	0	23
Centre-Est	48	0	4	0	0
Centre-Nord	2	0	0	4	3
Centre-Ouest	1	3	4	5	0
Centre-Sud	1	3	0	4	1
Est	0	0	1	1	12
Hauts-Bassins	12	6	4	8	0
Nord	4	0	1	0	1
Plateau-Central	2	1	0	0	0
Sahel	0	4	0	0	7
Sud-Ouest	0	4	4	1	3
<b>National</b>	<b>86</b>	<b>43</b>	<b>38</b>	<b>23</b>	<b>59</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 138 : Nombre de cas d'exploitation de personnes par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	3	1	0
Cascades	21	11	0	0	0
Centre	4	6	6	3	7
Centre-Est	0	0	3	0	1
Centre-Nord	0	0	2	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	18	0	1	0	0
Est	1	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	2	0	20	1
Nord	0	1	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	3	0	0
<b>National</b>	<b>44</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>24</b>	<b>9</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 139 : Nombre de cas d'incendie volontaire par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	1	1	0	0	0
Cascades	0	0	1	1	0
Centre	0	0	8	0	7
Centre-Est	0	0	3	3	3
Centre-Nord	0	2	3	2	0
Centre-Ouest	0	1	0	1	0
Centre-Sud	2	0	1	2	0
Est	0	0	2	2	2
Hauts-Bassins	2	1	0	3	1
Nord	0	0	1	1	0
Plateau-Central	0	1	0	0	0
Sahel	0	0	0	3	3
Sud-Ouest	0	1	5	4	1
<b>National</b>	<b>5</b>	<b>7</b>	<b>24</b>	<b>22</b>	<b>17</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 140 : Nombre de cas d'incitation de mineur(e)s à la débauche par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	4	0	0	1
Centre	0	0	1	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	2	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	2	0	0
Hauts-Bassins	4	8	0	0	0
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0
<b>National</b>	<b>4</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 141 : Nombre de cas d'Injures publiques par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	19	8	26	10	20
Cascades	0	4	21	12	7
Centre	16	15	186	3	192
Centre-Est	180	196	51	18	9
Centre-Nord	16	12	44	5	8
Centre-Ouest	11	6	22	6	2
Centre-Sud	7	201	10	5	12
Est	1	1	25	15	17
Hauts-Bassins	71	107	22	49	27
Nord	8	19	21	12	15
Plateau-Central	8	0	0	3	2
Sahel	3	23	11	0	33
Sud-Ouest	11	7	25	7	35
<b>National</b>	<b>351</b>	<b>599</b>	<b>464</b>	<b>145</b>	<b>379</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 142 : Nombre de cas d'Injures publiques et menace verbale de mort par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	3	2	11	8	22
Cascades	0	6	8	7	3
Centre	8	5	135	2	117
Centre-Est	56	88	73	6	2
Centre-Nord	6	3	11	4	6
Centre-Ouest	7	16	23	22	0
Centre-Sud	23	88	0	4	0
Est	7	0	18	19	16
Hauts-Bassins	9	17	23	34	17
Nord	6	17	8	7	3
Plateau-Central	0	0	7	3	0
Sahel	2	1	9	0	14
Sud-Ouest	20	1	53	18	26
<b>National</b>	<b>147</b>	<b>244</b>	<b>379</b>	<b>134</b>	<b>226</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 143 : Nombre de cas d'outrage à agent par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	1	1
Cascades	0	0	1	0	0
Centre	0	0	5	0	0
Centre-Est	0	0	1	0	1
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	0	2	0
Nord	0	0	1	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	1	0	2	1	1
<b>National</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>3</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 144 : Nombre de cas d'outrage public à la pudeur par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	2	0	1	0
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	0	0	1	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	1	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	1	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	5	0	0	2
Nord	1	1	0	0	0
Plateau-Central	0	0	1	0	0
Sahel	0	0	1	0	0
Sud-Ouest	1	0	4	0	0
<b>National</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>1</b>	<b>2</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 145 : Nombre de cas de traite des personnes à des fins de travail par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	0	52
Cascades	32	13	6	0	10
Centre	20	2	6	3	23
Centre-Est	12	20	0	2	0
Centre-Nord	0	25	18	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	1	0
Centre-Sud	28	20	0	0	0
Est	3	0	65	12	0
Hauts-Bassins	11	17	0	2	19
Nord	0	15	6	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	1	0	0	1
Sud-Ouest	0	1	5	8	0
<b>National</b>	<b>106</b>	<b>115</b>	<b>106</b>	<b>28</b>	<b>105</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 146 : Nombre de cas d'usurpation de titre par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	1	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	0
Centre	0	0	1	0	1
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	1	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	2	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	0	1	1
Nord	0	0	0	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	1	0	1
<b>National</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 147 : Nombre de cas de violation de domicile par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	4	0	12	9	6
Cascades	13	3	3	6	1
Centre	12	8	53	0	54
Centre-Est	1	0	5	2	4
Centre-Nord	1	0	1	2	1
Centre-Ouest	0	3	3	8	0
Centre-Sud	1	0	1	2	6
Est	0	1	7	1	14
Hauts-Bassins	9	20	3	3	2
Nord	0	6	3	6	2
Plateau-Central	0	6	0	0	0
Sahel	0	0	2	0	1
Sud-Ouest	0	2	11	6	1
<b>National</b>	<b>41</b>	<b>49</b>	<b>104</b>	<b>45</b>	<b>92</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 148 : Récapitulatif 2020**

Infractions	Victimes					Référées			Rapatriées			Retour en famille		
	Cas	G	F	Fa	Burkinabè	G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Abus d'autorité	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Abus de faiblesse	2	0	0	2	2	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Accusation de sorcellerie	60	0	0	60	60	0	0	20	0	0	0	0	0	14
Chantage	21	0	7	14	11	0	2	0	0	0	0	0	0	0
Destruction volontaire de biens	157	45	20	93	107	14	10	6	0	0	2	9	1	2
Détournement d'aides sociales	1	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Détournement de biens d'héritage	10	5	0	5	10	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Détournement de mineur(e)s	12	9	14	0	23	0	1	0	0	0	0	7	9	0
Diffamation	219	19	41	145	215	16	0	0	0	0	0	2	8	22
Enlèvement (retrait d'enfants)	59	28	22	13	57	1	3	0	0	0	12	15	13	1
Exploitation de personnes	9	1	14	0	9	0	9	0	0	0	0	0	0	0
Incendie volontaire	17	8	0	7	17	3	0	4	0	0	0	0	0	0
Incitation de mineur(e)s à la débauche	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Injures publiques	379	60	68	259	309	0	0	0	0	0	0	4	20	62
Injures publiques et menaces verbales de mort	226	41	37	146	202	4	1	0	0	0	0	4	16	28
Outrage à agent	3	1	0	2	3	1	0	0	0	0	0	0	0	0
Outrage public à la pudeur	2	0	2	0	2	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Traite de personnes à des fins de travail	105	461	17	1	476	207	11	0	0	0	0	251	4	0
Usurpation de titre	3	3	0	1	3	0	1	0	0	0	0	2	0	0
Violation de domicile	92	7	6	78	84	14	1	0	0	0	0	0	0	10
<b>National</b>	<b>1 379</b>	<b>690</b>	<b>249</b>	<b>826</b>	<b>1 593</b>	<b>260</b>	<b>39</b>	<b>32</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14</b>	<b>294</b>	<b>76</b>	<b>139</b>

Source : DGESS/MSECU

### III.2.2.3 Violences sexuelles

**Tableau 149 : Nombre de cas de violence sexuelle**

<b>Infractions commises</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Adultère	29	13	24	4	7
Attentat à la pudeur	34	24	15	20	22
Délit d'esclave sexuel	-	-	-	-	0
Harcèlement sexuel	127	67	86	37	56
Harcèlement sexuel et voies de fait	34	2	76	13	13
Inceste	0	2	38	1	3
Mariage forcé	101	135	15	91	90
Proxénétisme	9	5	218	15	18
Rapt	-	-	-	-	156
SéVICES ou tortures sexuelles	-	-	-	-	10
Tentative de viol	35	21	18	23	55
Traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle	51	26	76	32	10
Viol	139	175	37	186	334
Autres	102	78	241	164	81
<b>National</b>	<b>661</b>	<b>548</b>	<b>844</b>	<b>586</b>	<b>855</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 150 : Nombre de cas d'adultère par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	0	1	0	1	2
Cascades	0	2	4	0	0
Centre	0	0	6	0	5
Centre-Est	9	4	0	0	0
Centre-Nord	0	0	1	0	0
Centre-Ouest	0	0	1	0	0
Centre-Sud	19	4	1	0	0
Est	1	1	1	1	0
Hauts-Bassins	0	1	1	2	0
Nord	0	0	4	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	5	0	0
<b>National</b>	<b>29</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>4</b>	<b>7</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 151 : Nombre de cas d'attentat à la pudeur par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	1	0	1	2	3
Cascades	0	1	1	0	4
Centre	9	1	3	5	3
Centre-Est	0	0	1	2	0
Centre-Nord	1	0	3	1	1
Centre-Ouest	0	0	1	0	1
Centre-Sud	6	0	2	1	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	15	20	1	1	8
Nord	0	1	1	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	1
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	2	1	1	8	1
<b>National</b>	<b>34</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>20</b>	<b>22</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 152 : Nombre de cas de harcèlement sexuel par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	2	2	6	1	9
Cascades	17	6	7	2	1
Centre	12	3	26	1	30
Centre-Est	70	17	2	1	2
Centre-Nord	3	9	8	1	2
Centre-Ouest	2	0	3	0	0
Centre-Sud	13	18	1	1	3
Est	3	1	5	3	2
Hauts-Bassins	1	5	3	11	4
Nord	0	2	7	2	2
Plateau-Central	4	4	0	6	0
Sahel	0	0	2	5	0
Sud-Ouest	0	0	6	3	1
<b>National</b>	<b>127</b>	<b>67</b>	<b>76</b>	<b>37</b>	<b>56</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 153 : Nombre de cas de harcèlement sexuel et voies de fait par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	3	0	1
Cascades	20	0	1	0	0
Centre	3	0	26	0	5
Centre-Est	8	0	1	0	0
Centre-Nord	0	0	0	1	0
Centre-Ouest	0	0	0	4	0
Centre-Sud	0	0	3	1	2
Est	2	0	1	0	0
Hauts-Bassins	0	0	0	5	5
Nord	0	0	1	0	0
Plateau-Central	1	2	0	0	0
Sahel	0	0	1	0	0
Sud-Ouest	0	0	1	2	0
<b>National</b>	<b>34</b>	<b>2</b>	<b>38</b>	<b>13</b>	<b>13</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 154 : Nombre de cas d'inceste par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	1	5	0	1
Centre	0	1	0	0	1
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	1	0	0
Centre-Ouest	0	0	1	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	1	1	1
Nord	0	0	5	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	2	0	0
<b>National</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 155 : Nombre de cas de mariage forcé par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	5	6	14	32
Cascades	13	20	45	10	5
Centre	6	7	12	17	5
Centre-Est	8	5	18	14	2
Centre-Nord	0	7	18	0	12
Centre-Ouest	0	2	18	0	0
Centre-Sud	27	6	0	0	6
Est	0	0	32	2	0
Hauts-Bassins	37	41	18	20	8
Nord	3	22	45	10	4
Plateau-Central	1	0	2	1	0
Sahel	6	19	0	0	16
Sud-Ouest	0	1	4	3	0
<b>National</b>	<b>101</b>	<b>135</b>	<b>218</b>	<b>91</b>	<b>90</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 156 : Nombre de cas de proxénétisme par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0
Cascades	0	4	0	5	0
Centre	8	1	7	3	6
Centre-Est	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	12
Centre-Ouest	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	0	0	0
Nord	0	0	0	5	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	1	0	11	2	0
<b>National</b>	<b>9</b>	<b>5</b>	<b>18</b>	<b>15</b>	<b>18</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 157 : Nombre de cas de rapt par région**

Régions	2020
Boucle du Mouhoun	53
Cascades	1
Centre	0
Centre-Est	0
Centre-Nord	0
Centre-Ouest	0
Centre-Sud	13
Est	78
Hauts-Bassins	1
Nord	0
Plateau-Central	0
Sahel	6
Sud-Ouest	4
<b>National</b>	<b>156</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 158 : Nombre de cas de tentative de viol par région par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	5	1	8	2	2
Cascades	0	0	0	0	5
Centre	8	2	29	2	33
Centre-Est	1	0	3	5	5
Centre-Nord	2	1	5	0	3
Centre-Ouest	1	1	4	1	0
Centre-Sud	2	0	3	0	3
Est	1	0	2	1	0
Hauts-Bassins	5	2	4	9	2
Nord	2	3	0	0	0
Plateau-Central	1	0	0	3	0
Sahel	4	9	1	0	0
Sud-Ouest	3	2	17	0	2
<b>National</b>	<b>35</b>	<b>21</b>	<b>76</b>	<b>23</b>	<b>55</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 159 : Nombre de cas de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle par région**

Régions	2016	2017	2018	2019	2020
Boucle du Mouhoun	0	0	0	17	0
Cascades	16	12	6	0	0
Centre	35	11	19	5	6
Centre-Est	0	0	0	3	0
Centre-Nord	0	0	0	0	1
Centre-Ouest	0	0	1	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	2	1	4	0
Nord	0	0	6	0	0
Plateau-Central	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	3
Sud-Ouest	0	1	4	3	0
<b>National</b>	<b>51</b>	<b>26</b>	<b>37</b>	<b>32</b>	<b>10</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 160 : Nombre de cas de viol par région**

<b>Régions</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Boucle du Mouhoun	6	12	21	28	33
Cascades	18	3	8	20	11
Centre	12	12	94	19	158
Centre-Est	49	13	9	17	10
Centre-Nord	1	13	15	13	11
Centre-Ouest	5	6	16	15	9
Centre-Sud	15	15	9	13	9
Est	2	21	10	8	11
Hauts-Bassins	18	43	16	24	44
Nord	5	18	8	13	5
Plateau-Central	1	5	10	4	9
Sahel	3	9	11	3	15
Sud-Ouest	4	5	14	9	9
<b>National</b>	<b>139</b>	<b>175</b>	<b>241</b>	<b>186</b>	<b>334</b>

Source : DGESS/MSECU

**Tableau 161 : Récapitulatif 2020**

Infractions	Victimes				Burkinabè	Référées			Rapatriées			Retour en famille		
	Cas	G	F	Fa		G	F	Fa	G	F	Fa	G	F	Fa
Adultère	7	0	1	7	7	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Attentat à la pudeur	22	4	19	3	25	3	10	0	0	0	0	0	26	12
Délit d'esclave sexuel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Harcèlement sexuel	56	1	21	34	50	0	0	5	0	0	0	0	2	6
Harcèlement sexuel et voies de fait	13	0	8	7	13	0	4	4	0	0	0	0	0	0
Inceste	3	0	5	0	3	0	1	0	0	0	0	0	1	0
Mariage forcé / précoce	90	0	79	8	92	0	31	1	0	0	0	0	51	7
Proxénétismes	18	0	13	16	5	0	8	4	0	3	12	0	0	0
Rapt	156	0	105	51	156	0	24	0	0	0	0	35	43	10
Réquisition à personnes qualifiées	1 263	264	400	449	1 089	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SéVICES ou tortures sexuelles	10	4	5	1	10	0	0	0	0	0	4	1	0	0
Tentative de viol	55	4	21	18	45	0	6	5	0	0	0	0	3	4
Traite de personnes à des fins d'exploitation sexuelle	10	0	6	4	3	0	5	4	0	1	0	0	0	0
Viol	334	6	199	75	300	25	158	40	0	6	0	0	37	19
Autres	81	78	14	48	137	27	1	20	0	0	0	14	4	10
<b>National</b>	<b>2 118</b>	<b>361</b>	<b>896</b>	<b>721</b>	<b>1 935</b>	<b>55</b>	<b>248</b>	<b>85</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>50</b>	<b>167</b>	<b>68</b>

Source : DGESS/MSECU

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

---

- ☞ Convention internationale relative aux droits de l'enfant ;
- ☞ Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- ☞ Convention n°182 sur les pires formes de travail des enfants ;
- ☞ Convention n°189 sur le travail décent pour les travailleuses et travailleurs domestiques ;
- ☞ Convention n°28 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants ou convention de la Haye ;
- ☞ Convention n°138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- ☞ Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;
- ☞ Protocole additif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants ;
- ☞ Protocole additionnel à la convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes en particulier des femmes et des enfants ;
- ☞ Loi n° 028-2008/AN du 13 mai 2008 portant code du travail au Burkina Faso ;
- ☞ Loi n° 025-2018/AN du 31 mai 2018 portant code pénal ;
- ☞ Loi n°044-2019/AN du 21 juin 2019 portant modification de la loi 025-2018/AN ;
- ☞ Loi n° 040-2019/AN du 29 mai 2019 portant code de procédure pénale ;
- ☞ Loi n°016-2016/AN du 03 mai 2016 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au Burkina Faso ;
- ☞ Zatu an VII 13 du 16 novembre 1989 portant institution et application d'un code des personnes et de la famille au Burkina Faso ;
- ☞ Décret n°2016-504 /PRES/PM/MFPTPS/MS/MFSNF du 09 juin 2016 portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants ;
- ☞ Décret n°2009-301/PRES/PM/SECU/MATD/MEF/MECV/MJ/MCPEA du 08 mai 2009 portant régime des armes et munitions civiles au Burkina Faso ;
- ☞ Décret n°2020-0099/PRES/PM/MSECU/MJ/MINEFID du 14 février 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Brigade centrale de lutte contre la cybercriminalité, en abrégé (BCLCC) ;
- ☞ Décret n°2020-0431/PRES/PM/MSECU/MJ/MINEFID du 08 juin 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Brigade spéciale des investigations anti-terroristes et de lutte contre la criminalité organisée (BSIAT) ;
- ☞ Arrêté n°2018-0047/MSECU/CAB du 22 Janvier 2018 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Brigades régionales de protection de l'enfance ;
- ☞ Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et de son protocole de Maputo relatif aux droits de la femme de 2003.

# LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Activités de police administrative.....	21
Tableau 2 : Nombre d'assistances aux autres administrations par région .....	21
<b>Tableau 3 : Nombre de déclarations de sorties d'enfants reçues par région.....</b>	<b>22</b>
Tableau 4 : Nombre de déclarations de sorties d'enfants reçues par région et par sexe.....	22
Tableau 5 : Nombre de déclarations de sorties de femmes reçues par région.....	23
Tableau 6 : Nombre de déclarations d'enfants en fugue reçues par région .....	23
Tableau 7 : Nombre de déclarations d'enfants en fugue reçues par région et par sexe .....	24
Tableau 8 : Nombre d'enfants déclarés en fugue reçus par région.....	24
Tableau 9 : Nombre d'enfants déclarés en fugue reçus par région et par sexe.....	25
Tableau 10 : Nombre d'enfants déclarés sortis reçus par région.....	25
Tableau 11 : Nombre d'enfants déclarés sortis reçus par région et par sexe.....	26
Tableau 12 : Nombre d'enfants égarés retrouvés par région.....	26
Tableau 13 : Nombre d'enfants égarés retrouvés par région et par sexe.....	27
Tableau 14 : Nombre de femmes en difficulté reçues par région.....	27
Tableau 15 : Nombre de réquisitions à personne qualifiée par région .....	28
Tableau 16 : Nombre de sorties dissuasives par région.....	28
Tableau 17 : Nombre de sorties pour contrôles par région.....	29
Tableau 18 : Nombre de sorties pour sensibilisation par région .....	29
Tableau 19 : Nombre d'instructions de justice.....	32
Tableau 20 : Nombre d'assistances à huissier par région reçues et exécutées .....	32
Tableau 21 : Nombre de commissions rogatoires par région reçues et exécutées.....	32
<b>Tableau 22 : Nombre d'instructions du parquet par région reçues et exécutées .....</b>	<b>33</b>
Tableau 23 : Nombre d'instructions de justice reçues et exécutées par structure .....	33
Tableau 24 : Nombre de cas par type d'infractions .....	47
Tableau 25 : Crimes et délits contre la famille et les bonnes mœurs .....	47
Tableau 26 : Nombre de cas d'adultère par région.....	48
Tableau 27 : Nombre de cas d'attentat à la pudeur par région .....	48
Tableau 28 : Détournement d'aides sociales .....	49
Tableau 29 : Nombre de cas d'enlèvement par région.....	49
Tableau 30 : Nombre de cas d'exposition ou de délaissement d'enfants ou d'incapables par région .....	50
Tableau 31 : Nombre de cas de fréquentations des débits de boissons par les mineurs .....	50
Tableau 32 : Nombre de cas de harcèlement sexuel par région.....	51
Tableau 33 : Nombre de cas d'incitation de mineur(e)s à la débauche.....	51
Tableau 34 : Nombre de cas de maltraitance par région.....	52
Tableau 35 : Nombre de cas de mariage forcé par région.....	52
Tableau 36 : Nombre de cas d'outrage public aux bonnes mœurs par région .....	53
Tableau 37 : Nombre de cas de prostitution des enfants.....	53
Tableau 38 : Nombre de cas de prostitution par racolage par région.....	54
Tableau 39 : Nombre de cas d'avortement par région.....	54
Tableau 40 : Nombre de cas de proxénétisme par région.....	55
Tableau 41 : Nombre de cas de tentative d'enlèvement par région .....	55
Tableau 42 : Nombre de cas de viol par région.....	56
Tableau 43 : Nombre de cas de violences familiales par région.....	56
Tableau 44 : Récapitulatif 2020.....	57
Tableau 45 : corruption et infractions assimilées.....	59
Tableau 46 : Nombre de cas de délits relatifs à la tenue des actes d'état civil par région .....	59
Tableau 47 : Nombre de cas de dénonciation calomnieuse par région.....	60
Tableau 48 : Nombre de cas de détournement de biens publics par région.....	60
Tableau 49 : Nombre de cas de fraude électorale par région .....	61
Tableau 50 : Nombre de cas de recel du produit de crime par région.....	61
Tableau 51 : Récapitulatif 2020.....	62
Tableau 52 : Crimes et délits contre les biens.....	63
Tableau 53 : Nombre de cas d'abus de confiance par région.....	63
Tableau 54 : Nombre de cas de vol qualifié par région .....	64
Tableau 55 : Nombre de cas de destruction volontaire de biens par région.....	64
Tableau 56 : Nombre de cas d'escroquerie par région.....	65
Tableau 57 : Nombre de cas d'incendie volontaire par région .....	65

Tableau 58 : Nombre de cas de recel de chose par région .....	66
Tableau 59 : Nombre de cas de stellionat par région .....	66
Tableau 60 : Nombre de cas de vol par région .....	67
Tableau 61 : Récapitulatif 2020 .....	68
Tableau 62 : Crimes et délits contre les personnes.....	69
Tableau 63 : Nombre de cas d' accusations de sorcellerie par région .....	70
Tableau 64 : Nombre de cas d'assassinat par région.....	70
Tableau 65 : Nombre de cas d'avortement par région.....	71
Tableau 66 : Nombre de cas de coups et blessures volontaires par région .....	71
Tableau 67 : Nombre de cas de coups et blessures involontaires par région .....	72
Tableau 68 : Nombre de cas de diffamation par région.....	72
Tableau 69 : Nombre de cas d'empoisonnement par région .....	73
Tableau 70 : Nombre de cas d'enlèvement et séquestration par région .....	73
Tableau 71 : Nombre de cas d'exploitation de la mendicité d'autrui par région.....	74
Tableau 72 : Nombre de cas d'homicide involontaire par région .....	74
Tableau 73 : Nombre de cas d'homicide volontaire/meurtre par région .....	75
Tableau 74 : Nombre de cas d'infanticide par région .....	75
Tableau 75 : Nombre de cas d'injure publique par région .....	76
Tableau 76 : Nombre de cas d'injure publique et menace verbale de mort par région .....	76
Tableau 77 : Nombre de cas de menace par région .....	77
Tableau 78 : Nombre de cas de mendicité par région.....	77
Tableau 79 : Nombre de cas de parricide par région.....	78
Tableau 80 : Nombre de cas de rapt par région.....	78
Tableau 81 : Nombre de cas de traite des personnes région .....	79
Tableau 82 : Nombre de cas de violation de domicile par région.....	79
Tableau 83 : Nombre de cas de violence et voies de fait par région.....	80
Tableau 84 : Récapitulatif 2020 .....	81
Tableau 85 : Crimes et délits contre la sécurité publique .....	83
Tableau 86 : Nombre de cas d'actes de terrorisme par région .....	83
Tableau 87 : Nombre de cas d'association de malfaiteurs par région .....	83
Tableau 88 : Nombre de cas d'évasion par région .....	83
Tableau 89 : Nombre de cas de détention illégale d'armes à feu par région.....	84
Tableau 90 : Récapitulatif 2020 .....	85
Tableau 91 : crimes et délits en matière informatique et au moyen des technologies de l'information et de la communication .....	86
Tableau 92 : Nombre de cas d'atteinte à la vie privé d'autrui par région.....	86
Tableau 93 : Nombre de cas de chantage à la webcam par région .....	87
Tableau 94 : Nombre de cas de Cyber-escroquerie par région .....	87
Tableau 95 : Nombre de cas de diffamation par région.....	87
Tableau 96 : Nombre de cas de harcèlements par région .....	89
Tableau 97 : Nombre de cas d'injures publiques par région .....	89
Tableau 98 : Récapitulatif 2020 .....	90
Tableau 99 : crimes et délits à la monnaie, aux marques, aux titres et autres valeurs fiduciaires émises par l'autorité publique et de faux.....	91
Tableau 100 : Nombre de cas de faux en écriture par région .....	91
Tableau 101 : Nombre de cas de faux et usage de faux par région.....	92
Tableau 102 : Nombre de cas de faux monnayage par région .....	92
Tableau 103 : Récapitulatif 2020 .....	93
Tableau 104 : Crimes et délits sur les stupéfiants et les drogues .....	94
Tableau 105 : Nombre de cas d'usage illicite de stupéfiants par région.....	94
Tableau 106 : Récapitulatif 2020 .....	95
Tableau 107 : Nombre de cas par type de violences.....	96
Tableau 108 : Nombre de cas d'atteinte à l'intégrité physique et à la vie .....	96
Tableau 109 : Nombre de cas d'assassinat par région.....	97
Tableau 110 : Nombre de cas d'avortement par région.....	97
Tableau 111 : Nombre de cas de CBV et destruction volontaire de biens par région.....	98
Tableau 112 : Nombre de cas de CBV par région.....	98
Tableau 113 : Nombre de cas d'empoisonnement par région.....	99
Tableau 114 : Nombre de cas d'enlèvement par région .....	99
Tableau 115 : Nombre de cas d'enlèvement et séquestration par région .....	100

Tableau 116 : Nombre de cas d'exposition ou délaissement d'enfants ou d'incapables par région .....	100
Tableau 117 : Nombre de cas d'homicide involontaire par région .....	101
Tableau 118 : Nombre de cas d'homicide volontaire / meurtre par région .....	101
Tableau 119 : Nombre de cas d'infanticide par région .....	102
Tableau 120 : Nombre de cas de maltraitance par région .....	102
Tableau 121 : Nombre de cas de menace par région.....	103
Tableau 122 : Nombre de cas de mutilations génitales féminines par région.....	103
Tableau 123 : Nombre de cas de parricide par région.....	104
Tableau 124 : Nombre de cas de séquestration par région .....	105
Tableau 125 : Nombre de cas de tentative d'assassinat par région.....	105
Tableau 126 : Nombre de cas de tentative d'avortement par région .....	106
Tableau 127 : Nombre de cas de tentative de meurtre par région .....	106
Tableau 128 : Nombre de cas de tentative d'infanticide par région.....	107
Tableau 129 : Nombre de cas de violences et voies de fait par région .....	107
<b>Tableau 130 : Récapitulatif 2020.....</b>	<b>108</b>
Tableau 131 : Nombre de cas de violence morale et psychologique .....	109
Tableau 133 : Nombre de cas de chantage par région.....	109
Tableau 134 : Nombre de cas de destruction volontaire de biens par région.....	110
Tableau 135 : Nombre de cas de détournement de biens d'héritage par région .....	110
Tableau 136 : Nombre de cas de détournement de mineur(e)s par région .....	111
Tableau 137 : Nombre de cas de diffamation par région.....	111
Tableau 138 : Nombre de cas d'enlèvement (retrait d'enfants) par région .....	112
Tableau 139 : Nombre de cas d'exploitation de personnes par région.....	112
Tableau 140 : Nombre de cas d'incendie volontaire par région .....	113
Tableau 141 : Nombre de cas d'incitation de mineur(e)s à la débauche par région .....	113
Tableau 142 : Nombre de cas d'Injures publiques par région.....	114
Tableau 143 : Nombre de cas d'Injures publiques et menace verbale de mort par région.....	114
Tableau 144 : Nombre de cas d'outrage à agent par région.....	115
Tableau 145 : Nombre de cas d'outrage public à la pudeur par région .....	115
Tableau 146 : Nombre de cas de traite des personnes à des fins de travail par région.....	116
Tableau 147 : Nombre de cas d'usurpation de titre par région .....	116
Tableau 148 : Nombre de cas de violation de domicile par région.....	117
Tableau 149 : Récapitulatif 2020 .....	118
Tableau 150 : Nombre de cas de violence sexuelle .....	119
Tableau 151 : Nombre de cas d'adultère par région.....	119
Tableau 152 : Nombre de cas d'attentat à la pudeur par région .....	120
Tableau 153 : Nombre de cas de harcèlement sexuel par région.....	120
Tableau 154 : Nombre de cas de harcèlement sexuel et voies de fait par région .....	121
Tableau 155 : Nombre de cas d'inceste par région .....	121
Tableau 156 : Nombre de cas de mariage forcé par région.....	122
Tableau 157 : Nombre de cas de proxénétisme par région .....	122
Tableau 158 : Nombre de cas de rapt par région .....	123
Tableau 159 : Nombre de cas de tentative de viol par région par région .....	123
Tableau 160 : Nombre de cas de traite des personnes à des fins d'exploitation sexuelle par région .....	123
Tableau 161 : Nombre de cas de viol par région.....	124
Tableau 162 : Récapitulatif 2020 .....	125